

# Les formes verbales du *pulaar* et leur emploi systématique de la conjugaison verbale<sup>(1)</sup>

par FARY SILATE KA<sup>(2)</sup>

## SOMMAIRE

Résumé et abstract	379
1. Présentation .....	380
II. Aspect, temps et mode en <i>pulaar</i>	386
III. Identification et inventaire des paradigmes de conjugaison .....	390
IV. Interprétation sémantico-fonctionnelle des paradigmes de conjugaison. ...	403
V. <b>Conclusion</b> .....	420
Annexes	420

## RÉSUMÉ

Dans cette étude nous avons voulu montrer la limite sinon l'inadéquation des approches utilisées jusque-là pour expliquer le système de conjugaison du *pulaar/fulfulde*.

Plutôt que de se fonder uniquement sur la liste contrastive des désinences verbales pour distinguer les paradigmes de conjugaison - ce qui est à notre avis source de

---

(1) Avant d'être proposé pour publication, ce travail, dans sa mouture initiale, a fait l'objet d'un exposé dans le cadre du Séminaire de Linguistique de l'Université de Dakar (IFAN-CLAD-Faculté des Lettres et Sciences humaines). Pour la forme finale, nous avons tenu compte de toutes les remarques et observations que les collègues du Séminaire ont bien voulu nous faire. Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés.

(2) Département de Linguistique, IFAN Ch. A. Diop, B.P. 206, Dakar, Sénégal.

confusion — nous avons proposé une approche globale des manifestations de l'aspect en *pulaar* dans une triple dimension morphologique, sémantique et morfo-syntaxique.

C'est sur cette base que nous avons défini et inventorié les paradigmes de conjugaison de la langue tout en illustrant les cas d'emploi de chaque sous-catégorie aspectuelle.

MOTS-CLÉS : paradigme de conjugaison, temps grammatical, aspect, cas aspectuel.

#### ABSTRACT

The verbal forms of fula and their use :  
an outline of the conjugation system

Our aim in this paper is to point out the inadequacy of the different approaches used so far to account for and explain the fula verbal conjugation system.

On the other hand, we have made a proposal for a comprehensive approach to the aspect features in its threefold dimension: morphological, semantical and morphosyntactical. On this basis, we have defined and listed the conjugation paradigms of the language while we illustrate the use in context of every aspectual subcategory.

KEY WORDS : conjugation paradigm, aspect, tense, aspectual case.

#### 1. PRÉSENTATION.

1.1. Le *pulaar* est une langue qui, dans l'expression des modalités verbales — dans la conjugaison — privilégie l'aspect.

Ce trait caractéristique, le *pulaar* le partage avec beaucoup d'autres langues (africaines notamment) à des degrés de systématisation divers. Au plan morfo-sémantique du système verbal, cela distingue le type de langue comme le *pulaar* des autres langues comme les langues européennes où, outre l'expression formellement marquée de la catégorie temporelle, il existe des marques spécifiques de la catégorie modale.

Ce qu'on a observé jusqu'ici en *pulaar* c'est qu'en dehors des marques de la voix (active, moyenne, passive) et de la forme (affirmative, négative), la seule marque morphologiquement attestée de façon distinctive est celle de l'aspect.

Il y a, bien sûr, un morphème à sémantisme temporel (le morphème *no*) qui peut se suffixer à la marque verbale, en se surajoutant à celle de l'aspect, pour exprimer l'idée de l'antériorité d'un procès par rapport à un autre (exprimé ou non) ou par rapport au moment où l'on parle:

- (1) *mi yah-ii*  
je partir-ASP  
je suis parti

- (2) *mi yah-ii-no*  
je partir-ASP-ANT  
j'étais parti.

Ce morphème de l'antériorité, seule marque « temporelle » des formes verbales, peut apparaître soit avec la voyelle *o* brève (*no*) soit avec celle-ci longue (*noo*). Il peut apparaître aussi, dans le parler de référence de cet article (v. *infra*), sous la forme *ndo*; ceci pour des raisons de dissimilation phonétique, après la nasale [n] finale radicale:

- (3) *ko doo Be ngon-noo*  
c'est ici eux être-ANT  
c'est là qu'ils étaient

peut se dire avec le même sens

- (4) *ko doo Be ngon-ndoo.*

Mis à part ces deux cas de variation morphologique, le morphème *no* reste pour ainsi dire formellement autonome et ne s'amalgame à aucune autre marque de modalité verbale.

Par contre les marques de voix, de forme et d'aspect sont généralement amalgamées en une seule unité morphologique caractéristique du paradigme aspectuel. C'est le cas, par exemple de la désinence *-ii* de *yahii* dans (1).

Le caractère prédominant de l'aspect dans l'expression de la modalité verbale est tel, en *pulaar*, que morphologiquement les catégories de temps et de mode ne sont pas, elles, explicitement marquées (le morphème *no* excepté). Pourtant la langue exprime dans le discours toutes les nuances temporelles et modales requises dans la communication.

C'est essentiellement par le jeu des contrastes aspectuels combiné avec la mise en œuvre de certains éléments lexicaux et/ou de particules dicto-modales - notamment dans les propositions en séquence - que la langue arrive à exprimer ces modalités non formellement marquées. C'est sans doute cela qui donne au système verbal du *pulaar* son caractère apparemment si complexe et de prime abord si déroutant pour qui cherche à comprendre, et définir les divers paradigmes constitutifs de son système de conjugaison. Pourtant sur le plan de la morphologie verbale, la langue présente une très grande homogénéité à travers ses différents parlars sur le continent.

1.2. L'absence d'une tradition écrite, propre à fixer les « normes » d'un *pulaar* standard, l'extension et la diversité géographiques de l'aire poulophone, ajoutées à divers facteurs historiques (migrations fréquentes, contacts de langue, isolement par rapport à la souche...) ont fait du *pulaar* une langue profondément atomisée en dialectes, malgré l'unité fondamentale qui demeure tout de même, garantissant ainsi l'intercompréhension des locuteurs de tous les coins de l'Afrique.

Les différences dialectales sont décelables en *pulaar* à tous les niveaux : prosodique, phonétique, phonologique, morphologique, morphonologique, syntaxique, et surtout lexical. Mais ces différences sont généralement très légères et n'affectent pas l'intercompréhension dans le cadre d'une même zone géographique. L'unité de la langue se reconnaît à travers un certain nombre de constantes linguistiques qui fondent et cimentent cette intercompréhension. De ces constantes linguistiques, l'unité morphologique des formes verbales est sans doute la plus remarquable d'un parler à l'autre, surtout en ce qui concerne les marques désinentielles de modalités. Cette unité morphologique n'est évidemment pas absolue. On peut relever quelques exceptions.

1.2.1. En ce qui concerne les alternances consonantiques à l'initiale radicale des verbes, on distingue trois cas.

a) Certains parlers opèrent systématiquement les alternances régulières. Ce sont généralement les parlers du Nord: *Jeeri* et *Fuuta* (Sénégal et Mauritanie).

b) D'autres parlers opèrent partiellement ces alternances. Ces parlers n'observent pas le degré prénasal (d" 3) des alternances consonantiques dans les formes verbales (v. exemples, *infra*). Ce sont les parlers du Sud: une partie du *Fuladu* et le *Gaaðu* (Sénégal et Guinée-Bissau).

c) Il y a enfin, des parlers qui n'opèrent plus du tout les alternances consonantiques dans les variations morphologiques verbales: ce sont les parlers de l'extrême sud-est sénégalais et de la Guinée, par exemple.

Illustrons ces cas par des exemples. A partir de la racine *yah-* «aller, partir» (alternance *vliiri*) on aura, du nord au sud, pour dire respectivement «il est parti/ils sont partis » :

- |     |                            |                                 |
|-----|----------------------------|---------------------------------|
| (5) | <i>o yahii / Be njahii</i> | ( <i>Jeeri, Fuuta</i> )         |
| (6) | <i>o yahii 1 Be jahii</i>  | ( <i>GaaBu, Guinée-Bissau</i> ) |
| (7) | <i>o yahii 1 Be yahii</i>  | ( <i>Boowe, Guinée</i> )        |

A partir de la racine *haal-* parler (alternance *h/k*), on aura pour traduire « il a parlé / ils ont parlé » :

- |      |                             |                  |
|------|-----------------------------|------------------|
| (8)  | <i>o haalii 1 Be kaalii</i> | ( <i>J. F.</i> ) |
| (9)  | <i>o haali / Be kaalii</i>  | ( <i>G.</i> )    |
| (10) | <i>o haalii / Be haalii</i> | ( <i>B.</i> )    |

1.2.2. Au plan des désinences verbales, on note deux types de variations :

— l'équivalence *-atl-anjay* de la marque de l'inaccompli:

- |      |                       |                    |                   |
|------|-----------------------|--------------------|-------------------|
| (11) | <i>o 'arat janngo</i> | ( <i>J. F.</i> )   | il viendra demain |
| (12) | <i>o 'aran janngo</i> | ( <i>'Bunndu</i> ) | <i>id.</i>        |
| (13) | <i>o 'aray janngo</i> | ( <i>Boowe</i> )   | <i>id.</i>        |

— l'équivalence *-aaûi / -aani / -aali* de la marque du négatif à l'accompli.

1.2.3. Au plan de la phonétique combinatoire aussi, on observe parfois des variations dans certaines formes verbales, à partir d'une seule forme de base. Ces variations sont dues à une différence de distribution de l'accent d'un parler à un autre, aboutissant ainsi à des incidences différentes sur la chaîne des morphèmes. Ainsi, à partir d'une forme de base /*wad-r-at*/, avec *wad-* : (racine) faire, *-r-* : morphème dérivatif à valeur instrumentale/modale, *-at* : marque aspectuelle (inaccompli), on aura trois réalisations de la forme verbale superficielle, selon les parlers :

- a) *wadirat* (avec voyelle d'appui *i* devant *r*),
- b) *wadirtu* (avec voyelle d'appui *i* devant *r* et *u* après *z*),
- c) *wa'rat* (avec changement de la glottale *ɗ* en ?).

Toutes ces trois formes sont attestées au Sénégal, les deux premières au *Fuuta* et la troisième au *Jolof*

1.2.4. De façon générale, le sémantisme des morphèmes radicaux, notamment en ce qui concerne la voix admise, ne connaît que peu de variations interdialectales. On observe toutefois quelques rares cas d'exception.

On dira, par exemple, parfois au *Fuuta* :

- (14) *omo gol'oo* il travaille (rac. *gol-*, inaccompli, voix moyenne)

et au *Jolof*:

- (15) *hombo golla* il travaille (rac. *goll-*, inaccompli, voix active).

1.2.5. Signalons aussi que, la position du pronom sujet par rapport au verbe conjugué ayant des incidences sur cette forme verbale, parfois, du nord au sud, on relève des variations formelles dues à la différence de la place du pronom d'un parler à un autre. Exemples:

- (16) *ko hannde ngar-mi* (rac *'ar-* venir) dans le Nord  
 (17) *ko hannde mi 'ari* (rac *'ar-* venir) dans le Sud  
 c'est aujourd'hui que je suis venu.

On voit dans (16) que la position enclitique du pronom sujet *mi* a un double effet sur la forme verbale: d'abord l'initiale radicale *l'* passe à */ng/* (alternance régulière); ensuite la marque *-i* de l'aspect se trouve effacée devant le pronom enclitique (la forme normale, de base, est *\*ngari-mi*). Toutes ces différences et variations interdialectales que nous avons signalées (et il y en a d'autres, mais nettement moins significatives) dans les formes verbales du *pulaar* sont linguistiquement négligeables et n'affectent nullement l'intercompréhension entre les locuteurs, et encore moins la cohérence du système.

Pourtant, de tous les aspects de la grammaire du *pulaar*, c'est le système verbal (ce système dont nous avons déjà souligné l'extrême homogénéité morphologique au plan interdialectal) qui connaît le plus de controverses, qui

fait le moins l'unanimité des foulanisants, sur le plan de l'interprétation sémantico-fonctionnelle des paradigmes de conjugaison.

Boureima GNALIBOULY et Antonina Ivanovna KOVAL ont très bien souligné ce paradoxe dans leur article intitulé « Les questions controversées de la conjugaison verbale en peul »(1), article dont nous reparlerons plus loin. Le tableau comparatif des différents systèmes proposés (avec la terminologie de désignation des paradigmes de conjugaison) par divers foulanisants est à ce propos, très révélateur. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas encore unanimité sur la question.

1.3. L'objet de cet article est donc d'essayer de faire avancer le débat sur cette question centrale, ceci dans un double objectif:

- au plan de la recherche fondamentale, connaître de façon précise et aussi approfondie que possible la façon dont fonctionne le système verbal du *pulaar* eu égard à la prédominance de l'aspect comme modalité cardinale du verbe dans cette langue et à la nécessaire expression de la modalité temporelle dans le discours;
- aboutir ainsi, au plan de l'application, à un inventaire fixe et non équivoque des paradigmes de conjugaison du *pulaar*, en vue de l'enseignement de cet aspect de la grammaire.

On constate en effet aujourd'hui que, d'une part, plusieurs études (voir tableau VII, annexe II) ont été consacrées à la conjugaison verbale du *pulaar* sans jamais que les auteurs s'entendent ni sur le nombre (l'inventaire) des paradigmes de conjugaison, ni sur l'interprétation des sous-catégories aspectuelles et leur emploi, ni sur les contraintes syntaxiques et sémantiques qui jouent sur le système en contexte.

D'autre part, jusqu'au moment de l'élaboration du décret régissant les règles d'orthographe et de segmentation du *pulaar* (et même avec la nouvelle grammaire du *pulaar* de Yèro SYLLA), on continue de numéroter simplement les paradigmes de conjugaison (dans les études sénégalaises), sans leur affecter une désignation distinctive et précise, fondée sur leurs valences sémantico-fonctionnelles.

Or, nous sommes aujourd'hui au seuil de l'introduction des langues nationales dans le système de l'enseignement. Il nous paraît dès lors scientifiquement prématuré et pédagogiquement préjudiciable de s'atteler à l'enseignement d'un système encore mal maîtrisé tant dans ses structures que dans son fonctionnement.

C'est pourquoi, malgré les nombreux travaux existant sur le système verbal du *pulaar* (dont notre propre travail depuis 1977) nous estimons urgent et

---

(1) GNALIBOULY & KOVAL, 1982.

opportun de faire la clarté, dans la mesure du possible, sur cet aspect de la grammaire *dufulfulde*. Il y va en effet de la crédibilité même de l'enseignement de la langue nationale *pulaar*.

Notre thèse, dans cet article, peut se résumer comme suit.

a) Le *pulaar* privilégie l'aspect comme modalité fondamentale du verbe.

b) La notion temporelle existe et est exprimée, mais par des procédés parfois redondants, en contexte. L'expression du temps, aussi bien par suffixation morphémique que par mise en œuvre de procédures particulières (particules dictomodales, adverbes de temps, tournures périphrastiques...) n'est pas obligatoire en contexte. La notion de mode existe aussi, mais son attestation relève plutôt de la forme du discours que de marques morphologiques spécifiques.

c) La définition et la distinction des paradigmes de conjugaison, axées sur la catégorie aspectuelle, ne peuvent être réduites à une simple liste contrastive des désinences verbales: l'expression totale de l'aspect implique, en *pulaar*, l'information non seulement sur le mode de déroulement envisagé du procès verbal dans le cadre binaire du contraste achèvement/non-achèvement (contraste marqué, dans les différentes nuances liées à chaque cas, par les désinences verbales), mais encore sur les rapports entre le procès et les actants; ces rapports, appréhensibles seulement dans le cadre du contraste contextuel, impliquent notamment les notions de permanence ou non du sujet dans l'action ou l'état, mise en relief ou non du prédicat ou de tout autre actant, etc., et sont marqués par des procédés non pas désinentiels mais morpho-syntaxiques (place et forme du pronom sujet par rapport au prédicat verbal, place et forme même, parfois, du pronom objet ou complément...). L'aspect est donc la nature totale du procès, jusque et y compris son environnement morpho-syntaxique dans la prédication, en *pulaar*.

Cette totalité plus ou moins autonome de l'aspect a une double conséquence dialectique sur l'interprétation catégorielle et sémantique du verbe conjugué.

— Elle laisse presque toujours le champ libre à diverses interprétations sémantiques dans la phrase verbale, simple, hors contexte (ce dernier pouvant toujours être actualisé en situation ou dans le discours/texte). Ce phénomène a toujours été à l'origine des confusions et des divergences chez les foulanisants quant à l'interprétation des paradigmes de conjugaison du verbe peul, notamment en rapport avec la catégorie temporelle.

— Elle permet en conséquence et en effet de situer, selon la volonté du locuteur, chaque forme verbale du discours énonciatif dans un cadre temporel voulu; ce dernier pouvant être morphologiquement ou lexicalement marqué (comme nous le verrons dans les exemples). Nous verrons, par exemple, que le morphème temporel *no* peut s'appliquer pour ainsi dire à tous les paradigmes de conjugaison de l'énonciatif.

d) Seule une méthode d'approche fondée sur la thèse ci-dessus définie peut

permettre, à notre avis, de définir et d'inventorier de façon systématique, complète et non équivoque tous les *paradigmes de conjugaison* du *pulaar*. La conjugaison du *pulaar* constitue en effet, un système cohérent mais appréhensible seulement à partir de l'inventaire complet de tous ses paradigmes constitutifs tels qu'ils fonctionnent dans leurs relations réciproques, leur parallélisme, leurs contrastes d'emploi en contexte. Une mauvaise approche du système verbal, en mettant en œuvre une procédure inapte à distinguer tous les paradigmes de conjugaison, conduit nécessairement à des confusions de valences aspecto-temporelles et donc à une interprétation tronquée du système. Nous espérons pouvoir surmonter cet écueil dans cette étude. Il y a lieu aussi, au stade actuel de la recherche, d'aboutir à une désignation sémantique précise de chaque paradigme de conjugaison compte tenu de sa caractéristique morpho-sémantique prépondérante propre; cela pour des raisons pédagogiques évidentes. Nous tenterons de le faire, avec en même temps des propositions de termes de désignation des paradigmes en *pulaar*.

IA. Dans cette étude, notre *pulaar* de référence est celui du groupe sociolinguistique du *njenngel-lacce* du *Jolof* (v. en annexe la présentation sommaire de ce groupe). Sur le plan linguistique interdialectal, le parler du groupe *njenngel-lacce* se distingue par deux grands traits caractéristiques majeures.

- C'est le *pulaar* le plus conservateur de la zone extrême occidentale (Mauritanie, Sénégal, Guinée-Bissau: *Fuuta, Jeeri, FuladujGaaôüi*). Ce trait est surtout remarquable aux plans phonologique, morphologique et syntaxique (absence de l'assimilation, prédominante dans les consonnes en séquence; systématique des classes nominales et des alternances consonantiques; expression de l'agent dans les tournures passives...). Ce parler, réalise, par exemple l'occlusive glottale à toutes les positions où elle est attestée en structure profonde.

- Sur le plan du lexique, le *pulaar* du *Jolofa* beaucoup emprunté au *wolof* (le fait est normal et réciproque, par delà le fond lexical historiquement commun aux deux langues *wolof* et *pulaar*).

Hormis ces deux caractéristiques, le *pulaar njenngel-lacce* est semblable à tous les parlers peuls d'Afrique, notamment au plan de la morphologie verbale.

## II. ASPECT, TEMPS ET MODE EN PULAAR.

2.1. En principe, dans la prédication verbale, le verbe s'actualise dans le plan défini par les trois modalités fondamentales que sont l'aspect, le temps et le mode. L'actualisation linguistique ne s'arrête certes pas là; elle se



consomme dans le contexte, linguistique ou situationnel. Mais pour le verbe conjugué, temps, aspect et mode constituent les modalités cardinales. L'une ou l'autre modalité peut ne pas être formellement, explicitement marquée, d'une langue naturelle à une autre; mais elle n'en demeure pas moins dans l'acte de communication.

Nous allons voir comment ces trois dimensions de l'actualisation verbale se manifestent en *pulaar*. Mais auparavant disons un mot de la compréhension que nous avons de ces trois catégories.

Le mode d'abord se définirait comme la manière dont le locuteur envisage ou présente le procès par rapport au champ du réel. Il présente ainsi différentes attitudes selon lesquelles le procès (l'état ou l'action) est situé par le locuteur. Le mode relève de la forme du discours. C'est pourquoi il peut être marqué non pas seulement par les indices morphologiques liés à la base verbale, mais encore et surtout par des « tournures », des formes de constructions syntaxiques et/ou des monèmes fonctionnels spécifiques.

La catégorie temporelle, elle, nécessite quelques éclaircissements préalables. Il y a lieu de distinguer le temps grammatical (*tense* en anglais) du temps historique (temps de la vie, *lime* en anglais). Le premier n'est qu'une étiquette visant à coder le procès comme rapporté à un point relativement précis sur l'échelle du second.

Ce dernier est traditionnellement subdivisé en trois parties:

- le passé (indéfini),
- le futur (tout aussi indéfini) et
- le présent qui, lui, serait le moment ponctuel, entre le passé et le futur; c'est-à-dire l'absence de temps réel, le non-temps. Ce qui veut dire que le présent grammatical ne peut être qu'un temps notionnel car il n'a pas d'équivalent réel. Sinon il a toujours un pied dans le passé et l'autre dans le futur. Nous verrons que cette nature du présent grammatical a une importance significative sur l'interprétation sémantique des valeurs aspectuelles dans le contexte du *pulaar*.

Le temps grammatical doit se comprendre comme subdivisible à son tour en:

- un temps absolu (moment auquel le procès est rapporté, sur l'axe temporel, par rapport au moment de l'énonciation), et
- un temps relatif (rapport de succession des moments des divers procès dans le discours; que ce soit au passé, au futur ou au « présent »),

La présence à l'esprit de cet aspect de la question a aussi une valeur éclairante dans l'appréhension du mode de fonctionnement du système de conjugaison verbale du *pulaar*. L'aspect, enfin, est la « nature » du procès. Nous l'avons déjà expliqué. Il insiste sur le mode de déroulement du procès tel qu'en lui-même il est linguistiquement envisagé. Aussi est-il pour ainsi dire

indépendant du temps historique, du *lime*. Un procès peut être décrit selon le même aspect à toutes les époques. De même, inversement, en un temps (une époque) donné, un même procès peut être présenté sous divers aspects.

Illustrons ce dernier point de distinction entre l'aspect et le temps par le rapprochement comparatif entre le français (langue à temps) et le *pulaar* (langue à aspects). En français les trois phrases verbales simples, qui vont suivre, relèvent du même aspect: l'aspect accompli ou perfectif.

- (18) j'avais mangé (1)
- (19) j'ai mangé
- (20) j'aurai mangé

Dans ces trois phrases l'aspect sous lequel le procès de manger est présenté comme totalement achevé, demeure permanent dans toutes les trois époques qui pourraient être: hier, actuellement et demain respectivement. Le français, privilégiant les marques temporo-modales, apporte ici des distinctions formelles précises (v. la forme de l'auxiliaire *avoir*) dans la relation du même aspect dans le temps.

Le *pulaar* qui, lui, privilégie l'expression de la modalité aspectuelle, rendrait les trois verbes différents des phrases simples par une seule et même forme verbale:

- (21) *mi iiaam-ii*  
je manger-ASP  
j'l'avais, ai, aurai] mangé;

ceci avec la seule marque *-ii* d'accompli/perfectif, selon les contextes. Exemples:

- (22) *wanii hanki [taw] ml iiaamii*  
comme-ceci hier [trouver] je manger-ASP  
à cette heure hier j'avais [déjà] mangé
- (23) *hamde mi iiaamii law*  
Aujourd'hui j'ai mangé tôt
- (24) *wanii janngo [tawat] mi iiaamii*  
à cette heure, demain, j'aurai [déjà] mangé

Inversement, en *pulaar*, les trois phrases verbales qui vont suivre situent, toutes, leur procès au futur (temps unique, le contexte le montre) avec des marques aspectuelles différentes :

- (25) *maa mi ar toon janngo*  
ASP je venir là-bas demain  
je viendrai là-bas demain
- (26) *mi arat toon janngo*  
je venir-ASP là-bas demain  
je viendrai là-bas demain

---

(1) Selon les contextes, la phrase (18) aurait pu être rendue en *pu/aar* par la phrase *mi naamiino* avec mise en œuvre de l'élément temporel *no*.

- (27) *mbido toon ara jango*  
 je là-bas venir-ASP demain  
 je viendrai là-bas demain

Dans les phrases peules (25) à (27) nous avons trois formes aspectuelles différentes (marques *maa... ø, -at* et *-a*) dans l'inaccompli/imperfectif, mais traduisibles en français par une seule phrase au futur simple, du fait du cadre temporel précisé par le contexte. Nous verrons les différences entre les nuances aspectuelles correspondant aux trois marques, dans la partie analytique consacrée à cette question.

Mais d'ores et déjà nous pouvons constater qu'il y a donc des « langues à temps », comme le français, et qui expriment l'aspect par les contextes, les périphrases, etc.

Des éléments comme *sur le point de, commencer à, déjà, régulièrement, souvent, en train de, ...* sont autant de moyens lexicaux ou grammaticaux que le français met en œuvre, entre autres procédés, pour exprimer toutes les nuances aspectuelles dans le temps, sans avoir des marques aspectuelles morphologiquement attestées. De même, le *pulaar*, « langue à aspect », a tout un régime de particules, de tournures, de périphrases, d'éléments lexicaux pour définir le cadre temporel d'un procès donné, sans pour autant avoir des marques temporelles spécifiques. On peut trouver, outre le morphème *no* de l'antériorité, des verbes comme *taw-* ([se] trouver [que]), susceptibles de recevoir à leur tour des marques aspectuelles; des lexèmes temporels comme *hanki* (hier), *jango* (demain); des adverbes de temps comme *ndeen* (à ce temps-là), *nihen* (actuellement), *nii* (de ce pas, de suite), etc.

2.2. Le fait que le système verbal du *pulaar* fonctionne sur la base essentielle des contrastes aspectuels tout en exprimant, comme de bien entendu, toutes les nuances temporelles et modales requises dans le discours a toujours été l'élément central qui a dérouté et continue de dérouter les foulanistes eu égard à l'inventaire et à l'interprétation des paradigmes de la conjugaison de la langue.

Car il faut dire que les foulanistes sont généralement des locuteurs (natifs ou non) de langues européennes, langues à catégories et désinences temporelles: anglais, allemand, français essentiellement. Habités, soit par leur nature, soit par leur formation, à sérier des catégories temporelles et ceci, à partir des seules désinences verbales, ils ont toujours été déroutés par le système aspectuel du *pulaar*. A telle enseigne que nous pouvons donner raison à GNALIBOULY & KOVAL quand ils disent qu'« aujourd'hui le seul point commun aux différentes descriptions du verbe peul est l'absence d'un accord unanime sur un ensemble de questions controversées » (*cf* p. 27 à 30, notamment pour la façon pertinente dont les auteurs ont expliqué et illustré les sources des confusions chez les foulanisants).

Pour les raisons profondes de ces confusions et controverses sur le verbe

peul, nous renvoyons donc le lecteur à l'excellent article de GNALIBOULY & KOVAL, mais nous devons en signaler au moins deux qui sont essentielles:

- La première est qu'en se fondant sur le seul critère de la désinence verbale, on escamote inévitablement les critères d'identification d'un paradigme aspectuel en peul (nous avons parlé de ces critères en 1.3.).

- La deuxième raison - qui est à la fois une conséquence et une confirmation de la première, du reste - est la suivante: le caractère numériquement très réduit et formellement très peu varié des seules marques aspectuelles fait apparaître beaucoup de cas d'homonymie apparente entre les paradigmes de conjugaison (*cf* tableau IV et V des marques aspectuelles). Ces cas d'homonymie, en faussant l'identification et la sériation des paradigmes (face à leurs multiples interprétations sémantiques possibles) tronquent donc ainsi l'unité du système et en empêchent toute possibilité d'interprétation globale. Cela, d'autant plus facilement que les paradigmes sont généralement identifiés à partir des phrases déclaratives simples.

Or, précisément, non seulement le seul critère classificatoire des marques désinentielles est insuffisant (nous le montrerons plus loin), mais encore l'étude des paradigmes hors contexte, constitue aussi une source d'erreurs d'interprétation répétées du fait notamment des homonymies formelles. Sonja FAGERBERG l'a bien compris qui, dans une thèse récente (1982) sur le *pu/aar*, disait, à propos du système verbal de cette langue :

« I would like to... insist that a single sentence, or any utterance defined by syntactic criteria, is an inadequate base to work from. The verbal system [du *pu/aar*] must be studied in context »,

Pour notre part, la réflexion qui a abouti aux résultats que nous présentons dans cet article, nous l'avons menée dans l'optique de notre thèse définie en 1.3. mais surtout en tenant compte des sources potentielles d'erreurs et de confusion signalées plus haut.

### III. IDENTIFICATION ET INVENTAIRE DES PARADIGMES DE CONJUGAISON.

3.1. Nous savons que le système verbal du *pu/aar* fonctionne essentiellement sur la base des contrastes aspectuels. C'est pourquoi les paradigmes de conjugaison PC sont à sérier selon la catégorie aspectuelle. Par *paradigme de conjugaison* nous entendons - en élargissant un peu le sens de « paradigme » la série de conjugaison verbale qui comprend non seulement le paradigme de toutes les personnes sujets mais encore la forme affirmative/négative et les trois voix (active, moyenne, et passive). Ainsi est caractérisée chaque unité aspectuelle considérée, selon le schéma suivant:

MODE	Voix active		Voix moyenne		Voix passive	
	form. aff.	form. nég.	form. aff.	form. nég.	form. aff.	form.nég.
PC						

Les PC sont ainsi classés selon la base fondamentale du critère formel mais en n'ayant pas été identifiés sur cette seule base. Il faut préciser par ailleurs que certaines grilles paradigmatiques ne sont pas toujours nécessairement garnies: au niveau des personnes comme à celui des formes négatives, il y a des cas de déficience.

Pour l'identification des paradigmes de conjugaison, nous avons déjà indiqué nos critères définitoires dans l'optique de la thèse qui sous-tend ce travail. Nous en rappelons la substance. Le paradigme de conjugaison se définit essentiellement par deux facteurs : la spécificité morpho-syntaxique et la valence sémantique de base (le sémantisme pouvant être de type aspectuel ou modal) indépendamment des divers emplois en discours. L'unité ou la catégorie aspectuelle qui fonde le PC en combinant ces deux facteurs s'identifie à partir de trois critères principaux, eux aussi combinés:

- la forme de la désinence verbale (marquant l'aspect, la voix et la forme affirmative ou négative);
- la nature (désinentielle ou périphrastique, ou simplement déficiente) de la négation;
- la forme et la place du pronom sujet par rapport à la base verbale, dans la conjugaison.

Un quatrième critère discriminatoire supplémentaire existe, et nous l'avons mis en œuvre pour l'identification et la distinction des PC entre eux: c'est un critère syntaxique (dans la phrase simple). Il s'agit:

- des forme et place du pronom objet ou complément, selon l'aspect du verbe, et
- de la reprise, obligatoire ou non par une forme pronominale (sujet) devant le verbe, quand le sujet est un substantif. Nous verrons des exemples, plus loin.

L'ensemble des paradigmes de conjugaison inventoriés sont répartis à leur tour selon un critère modal. Il n'y a pas de marques modales spécifiques avons-nous dit, mais du point de vue de l'emploi en discours, nous pouvons répartir les PC entre trois grands modes.

a) Il y a d'abord le premier groupe de paradigmes fondamentaux, celui dont les verbes peuvent être le noyau prédicatif de phrases énonciatives

simples et complètes à un seul prédicat verbal (en proposition indépendante). Nous appelons ce groupe celui du mode énonciatif (que nous préférons au traditionnel indicatif): il comprend toutes les formes fondamentales du perfectif et de l'imperfectif (nous préférons ces termes à accompli/inaccompli), tant simples qu'au prétérit (quand elles sont affectées de l'élément *no*). Il va de soi que les formes verbales de l'énonciatif peuvent aussi apparaître dans les phrases à plus d'un prédicat verbal.

b) Le deuxième groupe comprend les paradigmes des formes verbales que l'on ne rencontre que dans l'expression d'un procès dépendant d'un autre, exprimé ou non. Ce sont les formes verbales typiques des propositions dépendantes ou de la communication actualisée dans un contexte de situation (souhait, question, réponse, interrogation, etc.). Nous l'avons baptisé groupe du mode indirect ou du subjonctif (en faisant un peu référence à l'étymologie du terme). Ce groupe se caractérise aussi par la prédominance de la marque zéro de l'aspect dans ses formes verbales (tableau II).

c) Un troisième groupe, enfin, comprend les paradigmes de l'injonctif ou impératif. L'impératif s'identifie par, entre autres critères, la déficience de certaines personnes dans la conjugaison.

3.2. Sur la base des critères définitoires des PC et des modes ci-dessus indiqués, nous avons fait l'inventaire des paradigmes de conjugaison, tel qu'il est indiqué dans les tableaux II et III, ainsi que leur répartition selon les trois modes.

Nous avons donc, comme indiqué dans les tableaux II et III, un ensemble de:

- dix paradigmes simples et neuf paradigmes au prétérit, de l'énonciatif, répartis entre le perfectif et l'imperfectif,
- trois paradigmes du subjonctif,
- deux paradigmes de l'impératif; soit un total de vingt-quatre paradigmes de conjugaison.

Un certain nombre de remarques est à faire sur la présentation des tableaux de conjugaison.

3.2.1. Le choix de la seule forme affirmative dans la présentation répond à un souci de clarté et d'économie de place; il en est de même de la présentation des désinences accompagnées d'une base radicale et des formes pronominales sujets. On retrouvera les désinences verbales des formes négatives aux tableaux récapitulatifs IV et V.

Nous n'avons pas jugé nécessaire de présenter le paradigme complet des personnes. Nous donnerons seulement les indications suivantes.

- La barre verticale reliant la 1<sup>re</sup> personne du singulier à la 3<sup>e</sup> personne du

pluriel indique que la conjugaison se fait selon le paradigme pronominal suivant sans changement de position du pronom sujet (tableau 1).

TABLEAU 1. - Les **pronoms** sujets.

	FORMES SIMPLES	FORMES EMPHATIQUES	FORMES DURATIVES OU STATIQUES
1 <sup>re</sup> sing.	<i>mi</i>	<i>miin</i>	<i>mbido</i>
2 <sup>e</sup> sing.	<i>a</i>	<i>aan</i>	<i>hada</i>
3 <sup>e</sup> sing.	<i>(0)</i>	<i>kam</i>	<i>hombo</i>
1 <sup>re</sup> pl. excl.	<i>min</i>	<i>minen</i>	<i>mbiden</i>
1 <sup>re</sup> pl. incl.	<i>en</i>	<i>enen</i>	<i>heden</i>
2 <sup>e</sup> pl.	<i>on</i>	<i>onon</i>	<i>hodon</i>
3 <sup>e</sup> pl.	<i>Be</i>	<i>kamen</i>	<i>heBe</i>

- Dans les formes verbales à pronoms sujets postposés (ou enclitiques), la présentation des trois premières personnes suffit à faire apparaître les différentes formes de la désinence verbale, qui ne font que se répéter au pluriel, selon le paradigme suivant:

1 <sup>re</sup> sg.	<i>-mi</i>
2 <sup>e</sup> sg.	<i>-daa 1-aa</i>
(3 <sup>e</sup> sg.)	
(1 <sup>re</sup> pl. excl.)	
1 <sup>re</sup> pl. incl.	<i>-den 1-en</i>
2 <sup>e</sup> pl.	<i>-don 1-on</i>

Exemple (sur la racine /001- laver) :

1 <sup>re</sup> sg.	<i>loot-mi</i>
2 <sup>e</sup> sg.	<i>loot daa 1aa → loot-daa 1lootaa</i>
3 <sup>e</sup> sg.	<i>o looti</i>
1 <sup>re</sup> pl. excl.	<i>min looti</i>
1 <sup>re</sup> pl. incl.	<i>loot den [en → loot-den 1looten</i>
2 <sup>e</sup> pl.	<i>loot don 1on → loot-don 1100ton</i>
3 <sup>e</sup> pl.	<i>Be looti</i>

Les parlars de notre groupe de référence n'expriment que facultativement le pronom sujet *o* de la 3<sup>e</sup> pers. sg., nous ne l'indiquons qu'entre parenthèses.

Il faut souligner aussi, à propos des paradigmes à pronoms sujets postposés, que les pronoms des personnes non participant au discours ne sont pas postposés (3<sup>e</sup> sg., 1<sup>re</sup> pl. excl. et 3<sup>e</sup> pl.). C'est avec ces pronoms que la forme verbale fait apparaître sa désinence aspectuelle complète. Aux personnes enclitiques, cette marque vocalique est effacée quand elle est brève, et généralement abrégée quand elle est longue. Exemples :

	<i>loot-o-mi</i>	« * <i>loot(i)-mi</i>	je lavai
	<i>Be looti</i>		ils lavèrent;
de même	<i>lootii-mi</i>		je me lavai
	<i>100ti-da,</i>		tu te lavas
	<i>Be 100tU</i>		ils se lavèrent.

3.2.2. Les voyelles finales notées longues des formes pronominales enclitiques, comme celles des marques verbales à proprement parler, ne sont pas phonologiquement longues. Il importe donc de préciser ce que recouvre leur longueur: en fait, ce qui est noté voyelle longue (redoublée) recouvre la séquence d'une voyelle brève suivie d'une aspiration ou occlusion glottale. Ainsi:

2 <sup>e</sup> sg.	<i>-daa / aa</i>	< <i>-da' / a'</i>
2 <sup>e</sup> pl.	<i>-dee / ee</i>	< <i>-deh / eh</i>
(P 1, VA)	<i>-iī</i>	< <i>-ih</i>
(P 4, VM)	<i>-U</i>	< <i>-i'</i>
(marque du prétérit)	<i>-noo</i>	< <i>-no'</i> etc.

Dans certaines formes verbales, on peut d'ailleurs observer une paire d'oppositions phonologiques distinguant la constrictive glottale /h/ de l'occlusive 1'/ :

(0) <i>lootih</i>	→ (0) <i>lootii</i>	(P 1, VA) il a lavé
(0) <i>looti'</i>	→ (0) <i>100tU</i>	(P 5, VM) il se lava.

C'est simplement pour des raisons de commodité graphique - en tenant compte aussi du fait que quand elles ne sont pas en finale absolue, ces séquences voyelles + glottale se réalisent comme des voyelles longues - que ces séquences sont notées uniformément comme des voyelles longues. Dans les tableaux IV et V nous avons noté les deux formes, pour plus de clarté.

3.2.3. La marque *-at* de l'inaccompli se retrouve, pour des raisons d'harmonie vocalique, sous deux autres formes:

<i>-ot-</i>	(avec le <i>-o</i> de la voix moyenne).
<i>-et-</i>	(avec le <i>-e</i> de la voix passive).

Dans les tableaux récapitulatifs des désinences, c'est la forme *-at* qui est notée.

3.2.4. A la marque zéro de l'aspect, les verbes à finale radicale forte (gémignée) font apparaître une voyelle d'appui *-u*. Son occurrence étant prévisible et automatique, elle n'est pas notée dans les désinences. Donc la marque (zéro)  $\emptyset = \emptyset / ou$ .

Au perfectif 4 (emphatique du prédicat) on aura par exemple:

racine <i>loot-</i>	> <i>mi loot</i>	(c'est que) j'ai lavé
racine <i>lapp-</i>	> <i>mi lappu</i>	(c'est que) j'ai frappé



Dans les tableaux qui vont suivre, nous numérotions provisoirement les PC. Mais dans la 4<sup>e</sup> partie de l'article, nous remplaçons les numéros par des désignations (v. tableau VI).

TABLEAU II. - Les PC fondamentaux.

## 1. ÉNONCIATIF.

PC	VOIX ACTIVE	VOIX MOYENNE	VOIX PASSIVE
P 1	<i>mi lootii</i> <i>Be lootii</i>	<i>mi lootiima</i> <i>Be lootiima</i>	<i>mi lootaama</i> <i>Be lootaama</i>
P 2	<i>mbido loori</i> <i>hebe lootii</i>	<i>mbido lootii</i> <i>hebe lootii</i>	<i>mbido lootaa</i> <i>heBe lootaa</i>
P 3	<i>miin lootii</i> <i>kamen lootii</i>	<i>miin lootii</i> <i>kamen lootii</i>	<i>miin lootaa</i> <i>kamen lootaa</i>
P 4	<i>mi loot</i> <i>Be loot</i>	<i>mi lootii</i> <i>Be lootii</i>	<i>mi loota</i> <i>Be loota</i>
P 5	<i>loot-mi</i> <i>loot-daa</i> <i>lootii</i>	<i>lootu-mi</i> <i>looti-daa</i> <i>lootii</i>	<i>lootaa-mi</i> <i>loota-daa</i> <i>lootaa</i>
Imp 1	<i>maa mi loot</i> <i>maa Be loot</i>	<i>maa mi looto</i> <i>maa Be looto</i>	<i>maa mi loote</i> <i>maa Be loote</i>
Imp 2	<i>mbido loota</i> <i>heBe loota</i>	<i>mbido lootoo</i> <i>heBe lootoo</i>	<i>mbido lootee</i> <i>heBe lootee</i>
Imp 3	<i>miin lootata</i> <i>kamen lootata</i>	<i>miin loototoo</i> <i>kamen loototoo</i>	<i>miin lootetee</i> <i>kamen lootetee</i>
Imp 4	<i>mi lootat</i> <i>Be lootat</i>	<i>mi loototo</i> <i>Be loototo</i>	<i>mi lootete</i> <i>Be lootete</i>
Imp 5	<i>lootea-mi</i> <i>lootei-aa</i> <i>lootata</i>	<i>loototoo-mi</i> <i>loototo-daa</i> <i>loototoo</i>	<i>lootetee-mi</i> <i>lootete-daa</i> <i>lootetee</i>

## 2. SUBJONCTIF.

PC	VOIX ACTIVE	VOIX MOYENNE	VOIX PASSIVE
PC 1	<i>loot-mi</i> <i>lootaa</i> (0) <i>loota</i>	<i>lootoo-mi</i> <i>looto-daa</i> (0) <i>lootoo</i>	<i>lootee-mi</i> <i>loote-daa</i> (0) <i>lootee</i>
PC 2	<i>yo mi loot</i> <i>yo Be loot</i>	<i>yo mi looto</i> <i>yo Be looto</i>	<i>yo mi loote</i> <i>yo Be loote</i>
PC 3	<i>yo mi lootat</i> <i>yo Be lootat</i>	<i>yo mi 100toto</i> <i>yo Be 100toto</i>	<i>yo mi 100tete</i> <i>yo Be 100tete</i>

## 3. IMPÉRATIF.

PC	VOIX ACTIVE	VOIX MOYENNE	VOIX PASSIVE
PC 1	<i>loot</i> <i>looten</i> <i>100tee</i>	<i>looto</i> <i>looto-den</i> <i>100tee</i>	(voir PC 1 du subjonctif)
PC 2	<i>lootat</i> <i>lootaten</i> <i>lootatee</i>	<i>loototo</i> <i>100toto-den</i> <i>loototee</i>	(voir PC 2 du subjonctif)

TABLEAU III. - Les PC secondaires de l'énonciatif : les PC au prétérit.

PC	VOIX ACTIVE	VOIX MOYENNE	VOIX PASSIVE
P 1	<i>mi lootiino</i> <i>Be lootiino</i>	<i>mi lootinooma</i> <i>Be lootinooma</i>	<i>mi lootanooma</i> <i>Be lootanooma</i>
P 2	<i>mbido lootnoo</i> <i>hebe lootnoo</i>	<i>mbido lootinoo</i> <i>hebe lootinoo</i>	<i>mbido lootanoo</i> <i>heBe lootanoo</i>
P 3	<i>miin lootnoo</i> <i>kamen lootnoo</i>	<i>miin lootinoo</i> <i>kamen lootinoo</i>	<i>miin lootanoo</i> <i>kamen lootanoo</i>
P 4	<i>mi lootno</i> <i>Be lootno</i>	<i>mi lootino</i> <i>Be lootino</i>	<i>mi lootano</i> <i>Be lootano</i>
P 5	<i>lootnoo-mi</i> <i>lootno-daa</i> <i>lootnoo</i>	<i>lootinoo-mi</i> <i>lootino-daa</i> <i>lootinoo</i>	<i>lootanoo-mi</i> <i>lootano-daa</i> <i>lootanoo</i>

PC	VOIX ACTIVE	VOIX MOYENNE	VOIX PASSIVE
Imp 1		(PC déficient)	
Imp 2	<i>mbido lootatnoo</i> <i>heBe lootatnoo</i>	<i>mido loototonoo</i> <i>heBe loototonoo</i>	<i>mbido lootetenoo</i> <i>heBe lootetenoo</i>
Imp 3	<i>miin lootatnoo</i> <i>kamen lootatnoo</i>	<i>heBe loototonoo</i> <i>kamen loototonoo</i>	<i>heBe lootetenoo</i> <i>kamen lootetenoo</i>
Imp 4	<i>mi lootatno</i> <i>Be lootatno</i>	<i>mi loototono</i> <i>Be loototono</i>	<i>mi looteteno</i> <i>Be looteteno</i>
Imp 5	<i>lootatnoo-mi</i> <i>lootatno-daa</i> <i>lootatnoo</i>	<i>loototonoo-mi</i> <i>loototono-daa</i> <i>loototonoo</i>	<i>lootetenoo-mi</i> <i>looteteno-daa</i> <i>lootetenoo</i>

TABLEAU IV. - Les marques désinentielles affirmatives.

1. ÉNONCIATIF.

PC	VOIX ACTIVE	VOIX MOYENNE	VOIX PASSIVE
P 1	<i>-ih → ii</i>	<i>-iima</i>	<i>-aama</i>
P 2	<i>-i</i>	<i>-i' → ii</i>	<i>-a' → aa</i>
P 3	<i>-i</i>	<i>-i' → ii</i>	<i>-a → aa</i>
P 4	<i>-∅</i>	<i>-i</i>	<i>-a</i>
P 5	<i>-(i)</i>	<i>-(i') → (ii)</i>	<i>-(a') → (aa)</i>
Imp 1	<i>ma ... -∅</i>	<i>ma ... -o</i>	<i>ma ... -e</i>
Imp 2	<i>-a</i>	<i>o' → oo</i>	<i>-e' → ee</i>
Imp 3	<i>-ata</i>	<i>-ato → otoo</i>	<i>-ate' → etee</i>
Imp 4	<i>-at</i>	<i>-ato → oto</i>	<i>-ate → ete</i>
Imp 5	<i>-at(a)</i>	<i>-ato(') → otoo</i>	<i>-ate(') → etee</i>

2. SUBJONCTIF.

PC 1	<i>-a</i>	<i>-o' → oo</i>	<i>-e' → ee</i>
PC 2	<i>-∅</i>	<i>-o</i>	<i>-e</i>
PC 3	<i>-at</i>	<i>-ato → oto</i>	<i>-ate → ete</i>

## 3. IMPÉRATIF.

PC 1	-∅	-o	J
PC 2	-at	-ato → oto	

TABLEAU V. - Les **marques désinentielles négatives**.

PARADIGMES	VOIX ACTIVE	VOIX MOYENNE	VOIX PASSIVE
P 1	-aaiii -aa	-aaki	-aaka
P 2	-aaiii	-aaki	-aaka
P 3	(déficiente)	(déficiente)	(déficiente)
P 4	(déficiente)	(déficiente)	(déficiente)
P 5	(-aañi)	(-aaki)	(-aaka)
Imp 1	-ataa	-ataako	-ataake
Imp 2	-ataa (rép.jproj. <sup>(1)</sup> ) -aaiii (dur.jact. «)»	-ataako -aaki	-ataake -aaka
Imp 3	(déficiente)	(déficiente)	(déficiente)
Imp 4	-ataa (rép.jproj.) -aaiii (durat.jact.)	-ataako -aaki	-ataake -aaka
Imp 5	(déficiente)	(déficiente)	(déficiente)

Les marques désinentielles négatives n'existent qu'au mode direct (énonciatif), et encore, pas dans dans toutes les grilles paradigmatiques. Elles sont donc numériquement très réduites et très peu variées.

En récapitulant, les marques désinentielles distinctes, de la négation, sont donc (selon la voix) :

Au perfectif: -aa-n-i, -aa-ki, -aa-k-a  
et à l'imperfectif: -at-aa, -at-aa-k-o, -at-aa-k-e; la marque fondamentale de la négation étant -aa [ah].

(1) rép.rproj. répétitif/projectif; dur.ract. duratif/actuel.

3.3. L'examen attentif des tableaux précédants, notamment des tableaux récapitulatifs des marques désinentielles, fait apparaître manifestement la confirmation d'un des points que nous avons déjà avancés: à savoir le caractère peu différencié de ces marques et l'existence subséquente de nombreux cas de similitudes formelles. Ces similitudes formelles ne sont que superficielles et disparaissent dès que l'on se rapporte au sémantisme dans le discours. Nous discuterons plus amplement les cas, dans le prochain chapitre consacré à l'interprétation sémantico-fonctionnelle des paradigmes de conjugaison. Pour le moment nous nous attacherons à démontrer :

- a) l'inadéquation du seul critère formel (contraste des marques désinentielles) pour l'identification et la distinction des paradigmes entre eux;
- b) le caractère superficiel des cas d'« homonymies » des formes verbales d'un paradigme à un autre, et à justifier ainsi notre inventaire des Pc.

Compte tenu du caractère peu différencié des marques désinentielles de la négation (v. tableau V) nous ne nous occuperons que de l'inventaire des paradigmes du tableau IV. En considérant ce tableau, on peut relever les cas d'identité formelle suivants, au niveau des désinences:

- perfectif 2 et perfectif 3 (le cas du perfectif 5 étant un cas à part, malgré les apparences — d'où les parenthèses; nous y reviendrons);
- imperfectif 2 et PC 1 du subjonctif;
- imperfectif 4 et PC 3 du subjonctif (le cas de l'imperfectif 5 étant, ici aussi, un cas à part; il constitue, avec le perfectif 5, des paradigmes à pronoms sujets enclitiques, voir tableau 1).

3.3.1. Étudions le premier cas d'identité: P 2 - P 3. De tous les critères définitoires que nous avons retenus, seul celui de la forme de la désinence aboutit à cette identité formelle. Appliquons les autres.

3.3.1.1. S'agissant de la forme et de la place du pronom sujet, seule la place est identique (antéposée) entre ces deux paradigmes; la forme varie. Anticipant sur l'interprétation sémantico-fonctionnelle des PC, nous pouvons dire que le perfectif 2 a une valeur sémantique durative. Il indique que le procès est envisagé comme ayant été réalisé mais que son résultat dure encore si c'est une action; si c'est un état, il est acquis et continue de caractériser le sujet. Quant au perfectif 3, il met en relief (emphase) le sujet en le précisant par rapport à d'autres, possibles ou réels. C'est un perfectif emphatique du sujet. Cette distinction de valeur sémantique de base, le *pulaar* la rend par d'autres éléments de différenciation que la seule désinence verbale. Exemple:

(28)	<i>hombo soodi</i>	<i>puccu</i>	(P 2)
	il	acheter-ASP cheval	
	il a acheté	un cheval	

- (29) *kam soodi puccu* (P 3)  
 lui acheter-ASP cheval  
 [c'est] lui [et pas un autre qui] a acheté un cheval

Dans ces deux phrases c'est la forme du pronom sujet qui fait la distinction entre les deux aspects du même procès d'acheter.

Dans (28) le locuteur indique que le sujet a acheté un cheval et que le fait continue d'être vrai. C'est pourquoi le perfectif 2, à valeur statique, permansive ou durative, exprime de préférence les états définitivement acquis et continuant de caractériser le sujet:

<i>hombo waawi</i>	(P 2, VA)	il peut
<i>hombo jogii</i>	(P 2, VM)	il a, possède
<i>hombo suusi</i>	(P 2, VA)	il a le courage de il ose, il est courageux
<i>hombo anndi</i>	(P 2, VA)	il sait, etc.

Dans (29) le locuteur insiste sur l'identité du sujet ayant acheté.

3.3.1.2. A la forme négative les deux paradigmes se distinguent encore. A (28) correspondra

- (30) (0) *soodaani*<sup>(1)</sup> *puccu*  
 il acheter-ASP-NEG cheval  
 il n'a pas acheté de cheval

et à (29) correspondront, selon que la négation porte sur le sujet ou sur le verbe, les phrases négatives suivantes:

- (31) *wonaa kam soodi puccu*  
 être-NEG lui acheter-ASP cheval  
 [ce] n'est pas lui [qui] a acheté un cheval
- (31 bis) *kam wa'si sood puccu*  
 lui manquer-ASP acheter cheval  
 [c'est] lui [qui] n'a pas acheté un cheval.

Dans (31 bis) nous voyons la mise en œuvre de la tournure périphrastique, que nous avons toujours schématiser par la formule WRM<sup>(2)</sup>, pour exprimer la négation du prédicat.

3.3.1.3. En employant, comme sujet, un nom substantif, nous voyons apparaître encore une distinction nette entre les deux paradigmes. Soit *Samba*, le sujet du verbe acheter. Nous aurons:

- (28 bis) *Samba hombo soodi puccu*  
 Samba a acheté un cheval

(1) Dans les verbes d'état ou d'expression de sentiment, la marque de la négation est *-aa* (ex. : (0) *waawaa, suusaa, anndaa*, ... il ne peut pas, n'ose pas, ne sais pas).

(2) Conjugaison du verbe *Wa's* suivi de la Racine du verbe principal affectée de la Marque de la voix (et de celle de l'infinitif dans certains parlers peuls).

avec reprise obligatoire du sujet par la forme pronominale durative pour marquer cette valeur aspectuelle;

- (29bis) *(ko) Sammba soodi puccu*  
c'est Samba qui a acheté un cheval

avec mise en œuvre, ici, du monème emphatiser *ko* pour éviter la confusion avec le perfectif 5. En effet, la phrase *simple Sammba soodi puccu*, telle qu'elle, demeure ambiguë hors contexte. Elle peut ressortir des deux paradigmes suivants:

- celui du perfectif 3
  - (ko) miin soodi puccu*
  - (ko) aan soodi puccu*
  - (ko) Sammba soodi puccu...*
  - c'est moi qui ai acheté
  - c'est toi
  - c'est Samba...
  
- celui (enclitique) du perfectif 5
  - cood-mi puccu*
  - cood-daa puccu*
  - Sammba soodi puccu...*
  - j'achetai un cheval
  - tu achetas un cheval
  - Samba acheta un cheval...

3.3.1.4. Si nous remplaçons *puccu* dans les phrases par son équivalent pronominal *ngu* (classificateur), la place de ce pronom objet par rapport au prédicat verbal constitue aussi un élément de discrimination entre les deux paradigmes :

- (32) *hombo ngu soodi ujunnaaji sappo* (P 2)  
il le [cheval] acheter-ASP milliers dix  
il ra acheté à dix mille [*buudfi*] (50000FCFA)
- (33) *kam soodi ngu ujunnaaji sappo* (P 3)  
C'est lui qui ra acheté à 50000 F CFA.

Ce critère syntaxique que nous venons de voir (position du pronom objet/complément) est tellement important que, quand il s'agit de la 1<sup>re</sup> pers. du singulier, la variation de place se double d'une variation de forme.

Par exemple, avec le verbe *annd-* connaître, on aurait

- (34) *hombo kam anndi* (P 2)  
il me connaît,

mais

- (35) *kam anndi mi [anndimmz]* (P 3)  
c'est lui qui *me* connaît.

Il apparaît ainsi, à partir des critères passés successivement en revue ci-dessus, que le perfectif 2 et le perfectif 3 sont bel et bien des paradigmes aspectuels de conjugaison tout à fait différents.

3.3.2. Cela est vrai pour la « fausse » similitude entre l'imperfectif 2 et le PC 1 du subjonctif d'une part, l'imperfectif 4 et le PC 3 du subjonctif d'autre part. Nous allons étudier d'abord le premier cas.

3.3.2.1. Le premier critère de distinction entre l'imperfectif 2 (-a, -oo, -ee) et le PC 1 du subjonctif est d'abord un critère modal: le PC 1 du subjonctif ne peut pas être un noyau prédicatif d'un énoncé complet à un seul verbe. En outre, le PC 1 du subjonctif est un paradigme partiellement enclitique. Comparons:

Imperfectif 2 :	<i>mbido loota</i>	je lave
	<i>hada loota</i>	tu laves
	<i>hombo loota...</i>	il lave, etc.
PC 1 du subjonctif:	<i>mi loot / loot-mi</i>	... je lave
	<i>loot-aa</i>	... tu laves
	<i>(0) loota</i>	... il lave

Dans le paradigme du subjonctif, la marque -a n'apparaît qu'avec les personnes non postposées, comme la 3<sup>e</sup> pers. du sg. Dans d'autres parlars, elle apparaît aussi à la 1<sup>e</sup> du sg. quand elle est antéposée (*cf* Fary KA, 1982). Au critère modal s'ajoutent donc les critères formel (formes du pronom sujet) et syntaxique (place du pronom sujet) supplémentaires.

3.3.2.2. Sur le plan sémantique, nous avons aussi une grande différence. Alors que l'imperfectif 2 traduit une valeur répétitive ou habituelle du procès (*mbido loota* = je lave actuellement ou d'habitude), le PC 1 du subjonctif, du fait de la dépendance du procès à un autre (exprimé ou non), traduit une valeur essentiellement projective. Il ne saurait rendre une action déjà commencée, qu'elle soit en cours, habituelle ou répétitive. Imp 2 et PC 1 du subjonctif sont donc des paradigmes tout à fait différents.

3.3.2.3. L'imperfectif 4 et le P 3 du subjonctif se ressemblent à tous points de vue, de prime abord :

- mêmes place et forme du pronom sujet,
- mêmes désinences aspectuelles.

Les différences entre les deux paradigmes se situent à d'autres niveaux.

- Au plan syntaxique, le PC 3 du subjonctif s'emploie toujours avec les monèmes injonctif/prohibitif *yo/woio* servant ainsi de marque de l'affirmation et de la négation. Exemple:

<i>yo mi lootat</i>	que je lave d'habitude
<i>woto mi lootat</i>	que je ne lave pas d'habitude



Au plan sémantique, outre le caractère dépendant du procès exprimé, le PC 3 du subjonctif a une valeur exclusivement *habituelle*, s'opposant ainsi au PC 2 qui, lui, a une valeur ponctuelle (v. 4<sup>e</sup> partie de l'article). Ces deux caractéristiques du subjonctif 3 le distinguent suffisamment de l'imperfectif 4 qui, non seulement ne s'emploie pas avec un monème de fonction et a une marque désinentielle négative propre (*-ataa/-aani*), mais encore a une valeur sémantique essentiellement emphatique du prédicat ou projective:

- a) *mi lootat* je lave [je ne fais pas autre chose] ou  
[c'est que] je suis en train de laver
- b) *mi lootat* je laverai.

La différence entre les deux catégories apparaît aussi quand un verbe employé dans leurs paradigmes respectifs a, comme pronom objet, le pronom de la 1<sup>re</sup> pers. du singulier. La forme de ce pronom varie selon l'aspect:

- (36) *yo Be lootat am subaka kala* (Subj 3)  
qu'ils me lavent tous les jours
- (37) *Be lootat kam subaka kala* (Imp 4)  
ils me lavent tous les jours.

On remarque ici la variation *amlkam* de la forme pronominale.

L'ensemble des cas que nous avons étudiés en 3.3.2. nous amène aux conclusions suivantes :

- a) les contrastes désinentiels constituent un critère inadéquat et insuffisant pour identifier et inventorier les paradigmes de conjugaison du *pulaar*;
- b) malgré les similitudes superficielles, l'ensemble des paradigmes de conjugaison fondamentaux que nous avons identifiés sont des paradigmes entièrement distincts. En ajoutant à cela que les paradigmes du prétérit ne sont qu'une application du morphème *no* aux paradigmes fondamentaux de l'énonciatif, on peut dire que le système verbal du *pulaar* fonctionne sur la base d'un total de 10 + 3 + 2 + 9 paradigmes de conjugaison (l'Imp 1 faisant défaut au prétérit), soit 24 paradigmes. Voyons maintenant le mode de fonctionnement de ce système.

#### IV. INTERPRÉTATION SÉMANTICO-FONCTIONNELLE DES PARADIGMES DE CONJUGAISON.

4.1. En introduction à *La langue des Peuls ou Foulbé* (Mém. IFAN n° 16, 1952), Henri LABOURET attirait l'attention du lecteur non initié à la langue peule sur le fait qu'en matière de conjugaison le peul

« ... cherche à décrire avec soin la façon dont l'acte est réalisé, dont la manière d'être est obtenue. En conséquence son verbe s'applique à détailler ce que les grammairiens nomment le PROCÈS, par exemple en montrant si l'action est instantanée, temporaire ou durable, à son début, en cours et développement ou parvenu à son terme».

Voilà un auteur qui avait bien saisi toute la particularité du verbe *peul*- à savoir le fonctionnement selon l'aspect. Mais cela ne l'a pas empêché d'interpréter et d'étiqueter les paradigmes de conjugaison en termes temporels (parfait déterminé, passé narratif, etc.) même si ces termes sont souvent déterminés par des termes aspectuels (momentané, d'habitude, etc.). N'empêche que LABOURET est, après H. GADEN, celui qui a peut-être approché le plus de l'inventaire de tous les PC *pulaar*.

Plus près de nous, un autre foulanisant, Roger LABATUT (1973), avoue sa

« ... déception devant le système verbal du *pulaar* de ne pas parvenir à saisir, dans sa profondeur et toute son étendue, un système complexe (et sans doute détérioré [*sic*] dans lequel les distinctions formelles ne coïncident pas toujours avec les distinctions sémantiques»<sup>(1)</sup>.

En effet, il apparaît de plus en plus clairement que la seule référence aux indices formels ne peut aboutir qu'aux confusions et à l'impasse, quand il s'agit d'identifier, interpréter et désigner les paradigmes verbaux du *pulaar*. Roger LABATUT n'aura pas été le seul à être dérouté par le système verbal *peul*. Même aux foulanisants locuteurs natifs de la langue il arrive de tomber dans le même travers de confusions d'interprétations.

Il ne nous paraît pas utile, dans le cadre de cet article, de faire une critique des diverses études que nous connaissons sur le verbe *peul*. Le seul tableau comparatif des systèmes proposés par la plupart des chercheurs suffit comme illustration du phénomène. Il faut préciser, du reste, que les auteurs n'ont pas toujours travaillé sur les mêmes parlars de référence. Le fait n'est cependant pas déterminant; car outre l'unité morphologique interdialectale que nous avons signalé plus haut, les auteurs se sont au moins tous accordés sur un point : la conjugaison verbale du *pulaar* fonctionne sur la base des contrastes aspectuels, lesquels contrastes s'organisent autour de l'opposition fondamentale perfectif/imperfectif.

C'est donc bel et bien sur la base du même matériau que les divergences se sont fait jour sur la description et l'interprétation du système. Notre article que voici ne fait pas exception au fait. Il se veut une contribution, nous l'avons dit, à l'avancement du débat sur la question; avec l'espoir toutefois que notre thèse rallie le maximum de points de vue, aplanissant ainsi des divergences qui ont tendance à s'éterniser alors qu'il faut bien que les auteurs arrivent à s'entendre sur l'unicité du système verbal du *pulaar* à travers ses quelques variations dialectales.

---

(1) LABATUT, 1973, p. 89.

#### 4.2. ORGANISATION DU SYSTÈME.

4.2.1. Dans le tableau VI ci-après nous avons présenté l'organisation de base du système de conjugaison du *pulaar*. Il est suffisamment parlant, et nous ne ferons que le commenter. Par souci de clarté:

a) nous n'avons présenté que la voix active de la forme affirmative des paradigmes;

b) nous présentons les trois premières personnes du paradigme pour faire apparaître toutes les marques;

c) toutes les formes pronominales sont antéposées (les enclitiques étant précédés d'un trait d'union pour indiquer le fait).

Dans les paradigmes de l'impératif, les trois personnes sont, dans l'ordre, la 2<sup>e</sup> sg. (non exprimée) la 1<sup>re</sup> pl. incl. (*-en*, enclitique) et la 2<sup>e</sup> pl. (*-ee*, enclitique également).

Le système résumé dans le tableau VI est un système symétrique harmonieusement organisé autour de l'opposition aspectuelle binaire perfectif/imperfectif. L'harmonie et la symétrie sont encore plus notables au mode énonciatif. Les deux modes indirects - le subjonctif et l'impératif - partagent aussi le parallélisme des sous-aspects *ponctuel* et *habituel* qui ont les mêmes marques désinentielles: *e* et *-at*, le subjonctif 1 (marque *-a*) étant une catégorie à part.

A la base du système, il y a donc la catégorie aspectuelle, morpho-syntaxiquement marquée. A cette catégorie de base s'ajoutent deux catégories secondaires :

a) une catégorie temporelle explicite, marquée par le morphème *-no* du prétérit (cette catégorie n'apparaissant pas sur les tableau VI, se reporter au tableau III), lequel prétérit n'indique que le *temps relatif* (antériorité, rétrospection, condition, etc.);

b) une catégorie modale, sans marques morphologiques propres, mais marquée syntaxiquement, l'énonciatif comprend cinq sous-aspects selon un parallélisme perfectif/imperfectif; tandis que le subjonctif et l'impératif regroupent ensemble cinq autres sous-aspects, tous de l'imperfectif. Nous verrons plus loin l'explication de ce phénomène.

Nous étudierons respectivement les paradigmes de conjugaison selon les trois modes, en insistant particulièrement sur les paradigmes fondamentaux que sont ceux de l'énonciatif.

TABLEAU VI. -Organisation du système des paradigmes aspectuels dans la conjugaison.

ASPECTS		SOUS-ASPECTS	NUMÉROS DE RÉFÉRENCE	MODES
Perfectif	Imperfectif			
<i>mi</i> <i>a</i> (0) } -ii	<i>ma</i> { <i>mi</i> (0) } -∅	absolutif	1	Énonciatif
<i>mido</i> } <i>hada</i> } -i <i>hombo</i>	<i>mido</i> } <i>hada</i> } -a <i>hombo</i>	duratif	2	
<i>miin</i> } <i>aan</i> } -i <i>kam</i> }	<i>miin</i> } <i>aan</i> } -ata <i>kam</i> }	subjectif	3	
<i>mi</i> } <i>a</i> } -∅ (0) }	<i>mi</i> } <i>a</i> } -at (0) }	prédicatif ou processif	4	
<i>-mi</i> } <i>-daa</i> } -0- (0) } -∅- -i	<i>-mi</i> } <i>-aa</i> } -at- (0) } -at- -ata-	inversif ou objectif	5	
	<i>mi</i> } <i>-aa</i> } -a (0) } -∅ -a	absolutif	2	Subjectif
	<i>yo mi</i> } <i>yo a</i> } -∅ <i>yo</i> (0) }	ponctuel <sup>(1)</sup>	2	
	<i>yo mi</i> } <i>yo a</i> } -at <i>yo</i> (0) }	habituel <sup>(1)</sup>	3	
	<i>-en</i> } <i>-ee</i> } -∅ -∅	ponctuel <sup>(1)</sup>	1	Impératif
	<i>-en</i> } <i>-ee</i> } -at -at-	habituel <sup>(1)</sup>	2	

(1) Entre le *ponctuel* et l'*habituel* on pourrait voir aussi une opposition entre perfectif et imperfectif, selon le parallélisme du mode énonciatif.

#### 4.2.2. Les paradigmes du mode énonciatif.

Les paradigmes de l'énonciatif constituent la base du système de la conjugaison du *pulaar*. C'est pour cela qu'il importe d'en saisir clairement toutes les caractéristiques sémantico-fonctionnelles.

Les paradigmes, au nombre de dix, sont répartis en cinq couples de deux paradigmes parallèles, symétriques, selon le perfectif et l'imperfectif. Du point de vue de la caractéristique sémantique dominante correspondant à chaque couple, les paradigmes de conjugaison se répartissent en deux grands ensembles de *cas* aspectuels, selon la manière dont le procès (état ou action) est considéré dans l'énonciation. Le cas doit être compris ici comme sous-aspect de l'aspect fondamental: perfectif ou imperfectif.

A cet égard le *pulaar* distingue deux types d'énonciation correspondant aux deux ensembles casuels énoncés ci-dessus.

Il y a d'abord l'énonciation dans laquelle le procès est considéré en lui-même selon le contraste aspectuel de base achèvement/non-achèvement. Ici, nous n'avons en *pulaar* que deux cas.

CAS I : l'achèvement ou le non-achèvement est absolu. L'achèvement est souligné sans considération de résultat ou de suite du procès: c'est l'exemple du perfectif 1 (*mi -ii*); le procès inachevé est un procès qui n'a même pas encore connu de commencement: c'est l'exemple de l'imperfectif 1 (*ma mi -∅*). Nous avons appelé ce premier cas, *l'absolutif*. P 1 aurait pu être appelé aussi le déterminatif et Imp 1 le projectif. Nous y reviendrons plus bas.

CAS II : le procès est envisagé comme durable. Au perfectif il est considéré du point de vue de son résultat actuel, durable, permanent... (v. P 2 *mido -i*); à l'imperfectif, le procès peut être en cours de réalisation, se répéter dans le temps de façon indéfinie (caractère itératif) ou être permanent, ce qui revient aussi à la même chose (v. Imp 2 *mido -a*). On notera que la forme pronominale sujet, obligatoire dans ces deux PC, a une valeur explicitement locative ou présentative (*mido* = moi ici).

Nous avons appelé ce second cas, le *duratif*.

L'absolutif et le duratif sont les seuls sous-aspects du procès envisagé seulement en lui-même, en *pulaar*. On n'a pas ici d'inchoatif ni de ponctuel, par exemple; le terminatif pouvant être rapporté à l'absolutif du perfectif (P 1).

Nous avons ensuite un type secondaire d'énonciation. Le procès, dans cette énonciation, est considéré, par delà le contraste achèvement/non-achèvement, du point de vue d'un contraste de mise en relief de constituant dans les rapports de prédication. (Nous disions dans la présentation de cet exposé que l'aspect s'appréhendait, en *pulaar*, jusque et y compris à ce niveau des rapports de prédication). Ce second ensemble comprend trois cas, selon les

trois constituants de base de l'énoncé verbal simple. C'est l'ensemble des cas emphatiques.

CAS I : c'est l'actant primaire, le sujet, qui est mis en relief. Nous avons appelé ce cas, le *subjectif* (l'emphatique du sujet). Il comprend le couple P 3 (*miin -i*)/Imp 3 (*miin -ata*).

CAS II : c'est le prédicat verbal qui est emphatisé. C'est le cas du couple P 4 (*mi -0*)/Imp 4 (*mi -at*). Outre la marque aspectuelle, l'emphatisation peut être faite par le contexte, de façon redondante. Nous avons appelé ce cas le *prédicatif* ou *processif*.

CAS III : ici c'est l'actant secondaire (objet, complément, circonstant) qui est mis en relief. Cette emphatisation peut aussi revêtir différentes formes dans le discours, comme nous le verrons par la suite. Les paradigmes relevant de ce dernier cas ont la particularité d'avoir des formes enclitiques du pronom sujet à certaines personnes de la conjugaison. C'est à partir de ce fait, morpho-syntaxique cette fois, que nous avons appelé ce cas *l'inversif* ou *objectif*. Pour nous cette désignation d'inversif répond à des soucis pédagogiques. On pourrait trouver plus tard un terme mieux approprié et articulé sur la valence sémantique.

Tels sont les cinq cas sous-aspectuels que nous avons présentés dans le tableau VI. Chaque cas comprend deux paradigmes de conjugaison qui entrent souvent en rapport de corrélation étroite dans le discours. Analysons maintenant les paradigmes de l'énonciatif cas par cas.

#### 4.2.2.1. L'ABSOLUTIF.

##### 4.2.2.1.1. Le perfectif absolutif ou premier perfectif (*mi -ii*).

On pourrait appeler ce paradigme de conjugaison, le parfait, l'accompli par excellence. Il indique en effet que le procès est envisagé comme déjà complètement achevé sans considération de résultat. Nous savons cependant, comme nous l'avons vu avec les exemples des phrases (18), (19) et (20) *supra*, que P 1 n'exprime pas nécessairement que les procès effectivement achevés dans le temps (passé). Il s'emploie pour traduire ce qui, en français, se rendrait par le plus-que-parfait (pour le passé), le passé composé (pour le présent) et le futur antérieur (pour le futur). Dans l'expression du plus-que-parfait (actions déjà réalisées au passé avant d'autres) le contexte temporel est marqué soit par la tournure de la phrase (par un élément lexical), soit par la mise en œuvre du morphème du prétérit. Exemples:

- (38) *nde ngarataa hanki taw mi leliima*  
 quand venir-Imp S-tu hier trouver je coucher-PI VM  
 à ton arrivée hier je m'étais déjà couché

- (39) *mi lelinooma hanki law kono haande mi hiirtat*  
 je coucher-P 1 VM-PRET hier tôt mais aujourd'hui je veiller-Imp 4  
*haa jennga*  
 jusque faire tard-Subj 1  
 je m'étais couché tôt hier, mais aujourd'hui je vais veiller tard.

Le sémantisme du perfectif absolutif lui vaut aussi un emploi privilégié dans l'expression de procès conditionnel, procès envisagé comme devant être réalisé au préalable avant que d'autres soient possibles ou réalisés. Dans le réel, l'emploi de ce perfectif dans la proposition dépendante (conditionnelle) va généralement de pair avec celui de l'imperfectif absolutif ou du subjonctif absolutif (Subj 1) dans la proposition principale; à l'irréelle perfectif 1 est mis en prétérit. Exemples :

- (40) *siko a finii pindinaa mi*  
 si/quand tu éveillers-P 1 réveiller-Subj 1-tu me  
 quand tu te seras réveillé, tu me réveilleras
- (41) *siko a toriima dum, okku maa*  
 (P 1 VM) (Subj 1)  
 si tu lui demandes, il te donne
- (42) *siko a toriima dum, ma okku ma*  
 (P 1 VM) (Imp 1)  
 si tu lui demandes, il te donnera
- (43) *oo kurko, si janngiino, ma fin sabu hombo yofi*  
 (P 1 PRET) (Imp 1) (P 2)  
 cet enfant, s'il avait été instruit, serait éveillé car il est intelligent

Les exemples ci-dessus montrent déjà les rapports qu'il y a entre les deux paradigmes de l'absolutif : P 1 et Imp 1. On note ici ce qu'on pourrait appeler « une concordance aspectuelle ».

Les derniers exemples que nous avons vus (40 à 43) du perfectif absolu, confirment, si besoin en était encore, sa valeur sémantique d'achèvement complet. A ce propos, nous devons souligner au passage, notre divergence d'interprétation du sémantisme de cet aspect, par rapport à GNALIBOULY & KOVAL (1982). Pour ces auteurs, en effet,

« ... quand le locuteur emploie les formes perfectives fortes [P 1]... il indique que le sujet conserve le résultat atteint par lui au cours de la réalisation de ces actions... ».

Pour nous, c'est plutôt le perfectif duratif (le statif de G. & K.) qui indique, précisément, cette permanence du résultat d'un procès achevé (comme nous allons le voir *infra*). Y aurait-il là, dans cette différence d'interprétation, une différence de valeur sémantique entre le *pu/aar* du Macina et notre parler de référence? Nous ne le pensons pas. Nous estimons plutôt que ce sont les deux auteurs qui ont mal interprété un aspect que tous les autres ont généralement volontiers interprété comme un *parfait*.

4.2.2.1.2. L'imperfectif absolu ou premier imperfectif (*ma... -ø*) Imp 1.

Cet aspect n'est pas usité dans tous les parlers peuls. En général il trouve son équivalent dans un emploi projectif de l'imperfectif prédicatif (Imp 4 en *-at*). Nous avons signalé le fait dans une étude précédente.

Du point de vue morphologique, l'imperfectif absolu a une structure toute particulière dans les formes verbales. Il a une marque aspectuelle discontinue: un morphème *ma* antéposé au groupe sujet-verbe, et la marque de la voix régulièrement suffixée, elle, à la base verbale.

Les auteurs qui ont relevé ce paradigme dans leur système l'ont toujours traité un peu à part, du fait de sa construction particulière. H. LABOURET considère le *ma* comme une forme antéposée du pronom de la 2<sup>e</sup> personne du singulier (on se demande, si tel était le cas, ce que signifierait la forme verbale avec un autre pronom sujet!). S. FAGERBERG (1982) voit là une marque temporelle particulière, celle du *Future*. On a voulu voir aussi, toujours dans cet élément *ma*, le monème de la relation *ma* introducteur de propositions au subjonctif 1. De fait, dans les séquences de propositions, la confusion des deux *ma* peut se faire, à première vue. Mais à l'analyse, les deux éléments s'avèrent être d'une fonction et d'une valeur sémantique tout à fait différentes. En effet Imp 1 indique la certitude d'un procès non encore réalisé, tandis que Subj 1 indique, avec l'introducteur *ma*, que le procès doit être réalisé obligatoirement comme condition ou préalable à un autre procès. Comparons :

(44) *fodde men uddit batu 00 ma (0) ar* (Imp 1)

avant que nous n'ouvrions la séance, il viendra [c'est certain]

(45) *fodde men uddit batu 00 ma (0) ara* (Subj 1)

avant que nous n'ouvrions la séance, il faut qu'il vienne [sinon, nous ne l'ouvrions pas]

A supposer que ce soit un glissement de sens du monème subjonctif qui a abouti à la formation de l'imperfectif absolu (les deux paradigmes Imp 1 et Subj 1 partagent, en tout état de cause, leur aspect fondamentalement imperfectif), il faudrait reconnaître cependant que les deux monèmes ne font plus un, tant du point de vue de la forme que du sémantisme des paradigmes où ils interviennent.

Notons aussi, à toutes fins utiles, que D. W. ARNOTT (1970) a relevé, dans le *pu/aar* de Gombé (Nord-Nigéria), le même paradigme qu'Imp 1 et qu'il appelle *Vague Future*; mais cette fois, avec l'élément *ma* régulièrement suffixé à la base verbale. On peut donc émettre l'hypothèse suivante : si les deux *ma* constituent une seule et même forme, il y a tout lieu de croire que c'est, au départ, une marque de l'imperfectif (donc une marque aspectuelle) qui a ainsi donné, par glissement de sens, le monème libre dicto-modal *ma*. Nous savons, en effet, que *ma* n'introduit pas que le mode subjonctif. Il peut être préposé à un nominal avec une valeur temporelle ou locative, dans le sens de « jusqu'à ce que, jusqu'à... ». Exemples:



- (46) *hanti kay (ko) ma janngo tan de mbaawen yi'du* (temps)  
 au point qu'il est, *il faut* nécessairement [attendre] *demain* pour que nous  
 puissions discuter
- (47) *dii koorooji, so di pokkitii doo, (ko) ma Bulli tan de di ndartoyoo* (lieu)  
 ces bêtes à jeun, quand elles s'ébranleront d'ici, *il faut* [qu'elles arrivent  
 jusqu'aux puits seulement avant de s'arrêter.

En tout état de cause retenons simplement que Imp 1 désigne les procès n'ayant pas encore connu de commencement mais dont la réalisation est envisagée comme certaine. D'où son appartenance au mode énonciatif. Il est généralement mis en corrélation avec son opposé le perfectif absolu, pour exprimer des procès qui se réalisent postérieurement à ceux exprimés par celui-ci, notamment dans les séquences de propositions à dépendance conditionnelle :

- (48) *siko a jaBii ma en liggod*  
 (P 1) (Imp 1)  
 si tu acceptes, nous travaillerons ensemble
- (49) *siko mi waawiino ma mi wad*  
 (P 1-PRET) (Imp 1)  
 si je pouvais, je ferais

Par ailleurs, le caractère projectif des procès de l'Imp 1 reste constant quel que soit le contexte temporel (temps réel) :

- (50) *hada anndunoo ma mi ar hanki*  
 (P 2-PRET)(Imp 1)  
 tu savais que je viendrais, hier
- (51) *hada felliti ma mi ar janngo*  
 (P 2) (Imp 1)  
 tu sais pertinemment que je viendrai demain
- (52) *guurdo fof hombo anndi ma (0) maay*  
 (P 2) (Imp 1)  
 tout homme vivant sait qu'il mourra [nécessairement].

Disons enfin que la valeur exclusivement projective de l'imperfectif absolu ne souffre d'aucune ambiguïté, quel que soit le contexte d'emploi; ce qui n'est pas le cas de son équivalent en *-atl-anj-ay* des autres parlers peuls (v. *infra*).

#### 4.2.2.2. LE DURATIF.

##### 4.2.2.2.1. Le perfectif duratif ou deuxième perfectif (*mido -i*) P 2.

Du point de vue de la réalisation du procès, P 2 prolonge P 1 en ce qu'il en considère le résultat (état ou action). Nous avons vu le fait dans les exemples (28), (32) et (34) plus haut. Le perfectif duratif indique que le sujet conserve une qualité (acquise et) permanente ou demeure avec le résultat d'une action

réalisée. C'est pour cette raison que H. LABOURET interprète le P 2 (son parfait duratif) à juste raison comme un présent d'état ou de qualité (voir Annexe II). Nous avons dit que c'est pour cette raison qu'avec des verbes d'acquisition de qualité ou d'état comme ceux signifiants *savoir, vouloir, pouvoir, oser, etc.*, le perfectif duratif du *pulaar* se rend le mieux en français par le présent :

- (53) *mido anndi* (P 2) : je sais  
 (54) *mido yidi* (P 2) : je veux, j'aime  
 (55) *mido waawi* (P 2) : je peux  
 (56) *mido su'si* (P 2) : j'ose, j'ai le courage de...

D'ailleurs, dans certaines constructions, le verbe peul au perfectif duratif peut se rendre tout bonnement par un adjectif de qualité en français :

- (57) *kaari hombo worodi* : un tel est avare  
 (58) *hino wuli* : il fait chaud  
 (59) *hino mo/fi* : c'est bien, etc.

Enfin, il faut souligner avec G. & K. que P 2 insiste tellement sur le résultat du procès « qu'il est possible que dans certains cas, il [le procès] soit évincé de la conscience ». Le duratif indique alors le « résultat » d'un procès qui n'a même pas eu lieu. Par exemple, en reprenant à notre compte, l'exemple de G. & K., nous pouvons comparer :

- (60) *suka oo sellii* l'enfant [qui était malade] est guéri  
 (P 1)  
 (61) *suka oo hombo selli* l'enfant est en bonne santé  
 (P 2)

Dans le second cas (61) il ne s'agit pas d'un enfant, auparavant malade, qui aurait recouvré la santé : il est tout simplement en bonne santé, comme s'il avait acquis cet état qu'il conserve.

C'est en vertu de cette valeur « présente » (du point de vue du résultat) du perfectif duratif qu'il se rend le mieux par le présent français. En cela, il est généralement en corrélation avec l'autre duratif, celui de l'imperfectif.

#### 4.2.2.2.2. L'imperfectif duratif ou deuxième imperfectif (*mido -a*) Imp 2 :

Nous avons expliqué le caractère duratif de Imp 2 en 4.2.1., cas II : il indique le procès en cours de déroulement ou qui se répète dans le temps de façon indéfinie (valeur répétitive ou habituelle) :

- (62) *wanii hanki taw mbido lootoo* (Imp 2 VM)  
 à pareille heure hier, j'étais en train de me laver  
 (63) *nihen mbido lootoo* (Imp 2 VM)  
 actuellement je suis en train de me laver  
 (64) *nih janngo tawat mbido lootoo* (Imp 2 VM)  
 à pareille heure demain, je serai en train de me laver  
 (65) (0) *ari doo ko hombo dogo*  
 (P 5) (Imp 2)  
 il est venu ici en courant

- (66) *kaari hombo simmoo gi/a ko Booyi*  
 (Imp 2 VM)  
 un tel fume depuis longtemps.

Sa valeur durative vaut à Imp 2 sa corrélation fréquente avec P 2 dans les séquences de propositions :

- (67) *ngel cukalel hengel joodii doo tan hengel willa*  
 (P 2 VM) (Imp 2)  
 cet enfant est toujours assis là à pleurer.

Comme nous le disions en introduction, le présent en tant que catégorie temporelle, ne pouvant être rapporté à aucun moment ponctuel réel, se rend toujours en *pulaar* par le duratif (perfectif/imperfectif) de façon privilégiée.

Dans le discours narratif, le duratif équivaut presque toujours à l'imparfait français, pour traduire les actions, états ou qualités durables :

- (68) *ndeen mbiden ngoni kurkaaji mbiden ngayna borti*  
 (P 2) (Imp 2)  
 à l'époque nous étions des enfants [et] nous gardions les agneaux.

#### 4.2.2.3. LE SUBJONCTIF.

##### 4.2.2.3.1. Le perfectif subjectif ou 3<sup>e</sup> perfectif (*miin -i*) P 3.

En principe, les cas emphatiques ne devraient pas nécessiter de longs développements après ce qu'il en a déjà été dit et qui est d'autant plus explicite que les constituants mis en relief sont fonctionnellement en distribution complémentaire. Cependant, la mise en relief pouvant être parfois implicite dans le contexte d'une part, et pouvant revêtir différentes formes dans le discours d'autre part, il nous a semblé opportun de dire encore quelques mots de ces paradigmes emphatiques.

Le perfectif emphatique du sujet (perfectif subjectif) insiste sur l'identification contrastive du sujet du procès, que celui-ci soit de l'absolu ou du duratif. Par exemple, dans les deux cas :

- (69) *mi soodii puccu* j'ai acheté un cheval (P 1)  
 (70) *mido soodi puccu* j'ai [acheté] un cheval (P 2)

nous aurons recours au même aspect pour « emphatiser » le sujet :

- (71) *(ko) miin soodi puccu*  
 c'est moi [qui] ai acheté un cheval (P 3)

##### 4.2.2.3.2. L'imperfectif subjectif ou 3<sup>e</sup> imperfectif (*miin -ata*) Imp 3.

L'imperfectif met en relief le sujet de procès imperfectifs, soit parce qu'ils sont en cours de réalisation, soit parce qu'ils se répètent dans le temps, soit

parce qu'ils sont simplement envisagés au futur relatif. L'Imp 3 indique ainsi parfois les qualités ou propriétés spécifiques du sujet:

(72) *ko Sammba layata walla Demmba?*  
(Imp 3)

Cette question peut être comprise de deux manières selon le contexte :

- 1) c'est Samba ou Demba qui est en train de parler?
- 2) c'est Samba ou Demba qui va (doit) parler?

(73) *puccu hijata, wonaa nagge*  
(Imp 3)

c'est le cheval qui hennit, pas la vache

(74) *yaayo mum findinata dum subaka kala, janngoya*  
(Imp 3) (Subj 1)

[c'est] sa mère [qui] le réveille tous les matins pour qu'il aille à l'école

La similitude formelle au plan de la désinence verbale entre P 2 et P 3 (marque -i) d'une part, et Imp 3 et Imp 5 (marque -ata) d'autre part a créé souvent des confusions chez les auteurs. Cela apparaît clairement dans le tableau des correspondances: généralement P 3 et Imp 3 ne sont pas inventoriés à part. Il apparaît que c'est là une insuffisance dans les analyses, les paradigmes ici confondus étant différents et distincts.

#### 4.2.2.4. LE PRÉDICATIF OU PROCESSIF.

##### 4.2.2.4.1. Le perfectif prédicatif ou 4<sup>e</sup> perfectif (*mi -o*) P 4.

Le prédicatif souligne le procès de façon contrastive par rapport à d'autres procès possibles. Il opère ainsi un choix précis, pour les besoins de la communication, dans le paradigme (potentiel) des prédicats verbaux.

(75) Q *ka mbad-daa de hada felee? A wujju walla a rim?*  
(P 5) (Imp 2) (P 4) (P 4)  
R *mi wujjaani, mi rimaani.. mi juum tan*  
(P 4)

Q *qu'as-tu fait* pour être blâmé? Tu *as volé* ou tu *as menti*?

R je n'ai ni volé ni menti; [c'est que] *j'ai fait une erreur* seulement.

Dans le discours narratif le perfectif prédicatif indique aussi des actions ponctuelles, brusques, et qui sont ainsi mises en relief par ce fait. Dans ce cas il est généralement mis en corrélation dans la phrase avec le perfectif 5 (emphatique de l'actant secondaire).

(76) *Be pin tan Be ndawi*  
(P 4) (P 5)

[c'est qu']ils *se sont réveillés* seulement, ils *sont partis*

[ils n'ont rien attendu d'autre avant de partir]

(= dès qu'ils se réveillèrent ils se mirent en route)

Ici on remarque, en anticipant un peu, que l'occurrence de P 5 est motivée par la première proposition qui, en elle-même, constitue une mise en relief circonstancielle du moment du départ.

4.2.2.4.2. L'imperfectif prédicatif ou 4<sup>e</sup> imperfectif (*mi -at*) Imp 4.

La mise en relief du procès dans Imp 4 s'opère de trois manières essentiellement au plan sémantique.

a) Le locuteur insiste sur le procès en cours de réalisation:

(77) *mi wimdat, mi janggaani*

(Imp 4)

*j'écris, je ne lis pas [c'est écrire que je suis en train de faire et non lire]*

b) Le locuteur insiste sur sa détermination (décision personnelle ou obligation) à réaliser un procès au futur relatif (H. LABOURET appelait Imp 4 l'imparfait d'obligation ou futur ordinaire) :

(78) *a yahat, weli metti* tu iras, de gré ou de force

(Imp 4)

(79) *mi dawat janngo Daara, si Alla jabii*

(Imp 4)

*je vais [compte aller] demain à Dara, s'il plaît à Dieu.*

Cette dernière caractéristique du prédicatif lui vaut d'équivaloir à l'Imp 1 dans les parlers où celui-ci n'existe pas, pour exprimer les procès envisagés au futur avec certitude. Mais, alors qu'Imp 1 est non équivoque dans sa valeur sémantique, Imp 4 demeure toujours ambigu. Il est vrai qu'il est usité dans notre parler de référence aussi, pour exprimer des procès à venir, mais assez rarement; car plutôt que d'insister sur la certitude, il souligne la décision ou l'obligation. On pourrait schématiser ainsi les rapports entre Imp 1 et Imp 4 selon les parlers :

		PROJECTION/ CERTITUDE	EMPHASE DU PRÉDICAT	OBLIGATION/ DÉCISION
Parler de référence	Imp 1	+	-	-
	Imp 4	-	+	+
Parler sans Imp 1	Imp 4	+	+	+

c) Le locuteur insiste sur une qualité, une propriété que le sujet doit avoir ou a effectivement par distinction d'avec d'autres sujets:

- (80) *puccu hijat si hu'nataa* cf ex. (73)  
 (Imp 4)  
 le cheval hennit, il ne beugle pas
- (81) *gorko yaawat!* un homme doit être rapide!  
 (Imp 4)

On voit ainsi qu'Imp 4 est propre à exprimer des vérités d'ordre général.

#### 4.2.2.5. L'INVERSIF OU OBJECTIF.

Nous avons désigné ainsi (sur la base d'un critère formel) le 5<sup>e</sup> cas aspectuel de l'énonciatif du fait de son caractère par trop complexe au plan sémantico-fonctionnel. En effet, au perfectif par exemple, il est à la fois emphatique, narratif, subjonctif (*cf* les diverses désignations que lui donnent les auteurs dans le tableau de correspondances).

Ce qui est certain, c'est que de façon fondamentale, l'inversif est un emphatique: l'emphatique de l'actant secondaire.

##### 4.2.2.5.1. Le perfectif inversif ou 5<sup>e</sup> perfectif (- $\emptyset$ -mi).

Tout en conservant toujours et partout la même structure morpho-syntaxique, P 5 semble toutefois ressortir des deux types de cas aspectuels à la fois: des emphatiques et des non-emphatiques. Pour cette raison, nous avons hésité à distinguer à son propos deux paradigmes homonymes mais sémantiquement et fonctionnellement distincts.

1) Quand P 5 est explicitement emphatique, c'est l'objet, le complément ou le circonstant (locatif, temporel, modal...) qui est mis ainsi en relief. Dans ce cas là, l'expansion ou l'actant secondaire est nécessairement marqué dans la phrase:

- (82) *ko dum njid-daa?* c'est ça que tu veux?  
 (P 5)
- (83) *hannde ngar-mi doo, Ceel ngimmii-mi*  
 (P 5) (P 5)  
 c'est aujourd'hui que je suis venu ici, je viens de Thiel
- (84) *do (0) hodi doo hino yoodi*  
 (P 5) (P 2)  
 là où il habite c'est beau
- (85) *00 da66ata tan ko ko layi*  
 (Imp 5)  
 celui-là *cherche* seulement ce que il *dit*  
 celui-là ne cherche que quelque chose à dire.
- (86) *mbii-maa-mi ngaraa gaay*  
 dis toi je viens-tu ici  
 (P 5) (Subj 1)  
 je te dis de venir ici



- (89) *njaggu-maa-mi han dee maayaa*  
 attraper-P 5- toi-je aujourd'hui alors mourir-Subj 1-tu  
 = *siko mi jaggii ma han dee maayaa / ma a maay*  
 si je attraper-P 1 toi auj. alors mourir-Subj 1-toi/Imp 1-tu-mourir  
 si je t'attrape aujourd'hui, tu vas mourir/tu mourras.

L'inversif perfectif s'avère ainsi être, en définitive, un paradigme complexe tant dans sa forme flexionnelle que dans ses valeurs sémantiques.

C'est donc par pure commodité de classement que nous l'avons caractérisé par son trait sémantique dominant: la mise en relief de l'actant secondaire.

Ce n'est pas tout à fait le cas de l'inversif imperfectif.

#### 4.2.2.5.2. L'imperfectif inversif ou 5<sup>e</sup> imperfectif (-at-mi) Imp 5.

De façon non équivoque, l'Imp 2 caractérise, lui, l'emphatisation de l'actant secondaire. On peut reprendre à son compte tout ce qui a déjà été dit à ce propos pour le P 5. Donnons seulement quelques exemples:

- (90) *ndey ngarataa galle?*  
 quand venir-Imp 5-tu maison?  
 quand viendras-tu à la maison?
- (91) *jamgirde Be kowata*  
 c'est une école qu'ils sont en train de construire/contruisent
- (92) *go'to ko a wo'turu waalata* (proverbe)  
 un (seul) c'est dans une (seule) que passer-la-nuit-Imp 5  
 une seule personne ne peut passer la nuit que dans une seule chambre.

L'inversif imperfectif peut traduire des procès en cours de réalisation, des procès exprimant la qualité ou la propriété permanente du sujet, ou des procès envisagés comme devant être réalisés. De fait, comme dans tous les emphatiques, c'est moins l'aspect intrinsèque du procès que l'élément mis en relief qui importe ici encore.

On doit préciser enfin que le caractère exclusivement emphatique de Imp 5 (contrairement à P 5) rend obligatoire l'expression, dans la phrase, de l'actant secondaire emphatisé.

#### 4.2.3. Les paradigmes des modes indirects: subjonctif et impératif.

Nous avons dit que les paradigmes de l'énonciatif constituent le noyau de base du système de la conjugaison. Leurs seules identification et étude aurait pu suffire. Mais c'est pour des raisons de systématisation que nous estimons opportun de dire un mot aussi des paradigmes des modes indirects. L'identification de ces cinq paradigmes (3 du subjonctif et 2 de l'impératif) ne pose, du reste, aucun problème, comme il a été démontré en 3.3. Il s'agit ici seulement de revenir un peu sur l'interprétation du subjonctif absolutif d'une part et sur les rapports entre les deux autres paradigmes de ce mode et ceux de l'impératif d'autre part.



4.2.3.1. Le subjonctif absolu ou premier subjonctif (*mi -a*) Subj 1.

Dans son expression des procès dépendants (d'autres procès dans la phrase, ou d'une volonté/injonction ou ordre du locuteur) le subjonctif absolu a une valeur essentiellement projective et/ou finale.

De façon générale nous avons déjà montré que les paradigmes du subjonctif ne font que compléter ceux de l'impératif dans le contexte linguistique, ce qui rend possible la conjugaison à toutes les personnes (F. KA, 1982). Cela apparaît nettement avec le subjonctif 1. Il faut préciser aussi que le premier subjonctif ne concorde qu'avec l'impératif 1 ou le deuxième subjonctif, tous deux relevant du ponctuel ou du momentané. Exemples:

- (93) *sood gawri, ngunaa, ndefaa hiraande*  
 Imperat 1    Subj 1    Subj 1  
 achète du mil, tu [le] piles, tu prépares le dîner
- (94) *yo Pennda sood gawri, una, defa hiraande*  
 (Subj 2)                    (Subj 1) (Subj 1)  
 que Penda achète du mil, [le] pile et prépare le dîner

C'est deux exemples montrent assez clairement la valeur sémantique et la fonction essentielles du premier subjonctif.

- Dans (93) il a une valeur finalo-projective. C'est là un choix du locuteur. Car, on pouvait bien ici aligner, en trois propositions indépendantes coordonnées, trois impératifs (*sood...*, *un, de! hiraande*, par exemple).

- Dans (94), outre cette valeur sémantique, le subjonctif a pour fonction de remplacer l'impératif aux personnes qui lui font défaut (ici la 3<sup>e</sup> pers. du sg.).

On remarque qu'avec le subjonctif 3 (habituel) dans (94) la concordance se ferait avec l'imperfectif duratif/habituel:

- (94 bis) *yo Pennda soodat gawri, hombo una, hombo defa hiraande*  
 (Subj 3)                    (Imp 2)                    (Imp 2)  
 que Penda prenne l'habitude d'acheter du mil, de [le] piler et de préparer le dîner.

Il apparaît donc, que c'est moins l'emploi d'un impératif ou d'un subjonctif dans la première proposition que la relation de dépendance qui motive l'occurrence du subjonctif 1 dans la phrase. La comparaison entre (94) et (94 bis) le prouve. Ce fait confirme ce que nous disions du mode subjonctif en général en *pu/aar*.

## 4.2.3.2. Le ponctuel et l'habituel des modes indirects.

Sur ce point nous renvoyons le lecteur à notre étude dialectologique sur le *pu/aar* (1983) où nous avons traité abondamment de la question.

Rappelons seulement que les deux séries parallèles des paradigmes (ponctuel et habituel) des deux modes ne sauraient être réductibles l'une à l'autre,

malgré la similitude des marques formelles; la série du subjonctif a un paradigme flexionnel complet; ce qui n'est pas le cas de l'impératif. Le subjonctif intègre la voix passive alors que l'impératif ne la connaît pas.

Enfin, la distinction formelle entre le ponctuel et l'habituel des deux modes ne souffre d'aucune ambiguïté.

## V. CONCLUSION

Au terme de cette étude nous avons encore conscience du travail qu'il reste à faire sur le verbe *peul* dans la perspective de l'enseignement de ce volet de la grammaire de la langue. Nous espérons avoir atteint le premier palier de notre objectif sur la question: parvenir à identifier, et inventorier de façon complète tous les paradigmes flexionnels du verbe *peul*, sans équivoque. L'interprétation sémantico-fonctionnelle quant à elle, ne saurait être ni tout à fait correcte ni exhaustive. Il s'en faudrait. Qui peut repertorier tous les emplois même d'une seule forme verbale dans une langue?

L'essentiel est, à notre avis, d'être d'accord sur le nombre exact des paradigmes de conjugaison pertinents de la langue. Même la terminologie de désignation des catégories aspectuelles ne peut être que conventionnelle. Mais elle aussi devrait pouvoir faire l'unanimité.

Il reste encore à étudier :

- la conjugaison au prétérit,
- le phénomène de la concordance aspectuelle, dont les divers exemples que nous avons donnés n'ont fait que montrer l'existence,
- l'incidence des morphèmes dérivatifs sur la sémio-syntaxe des formes verbales, etc.

Tous ces points font partie intégrante du système verbal de la langue. On ne saurait l'enseigner sans les avoir étudiés au préalable. C'est à cela que nous nous attélerons dans la suite de notre travail sur le système verbal du *pu/aar*.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DU GROUPE *NJENNGEL-LACCE*.

Le groupe socio-linguistique *njenngel-lacce* (*JenngelBe* et *Laccenaabe*) est l'élément constitutif exclusif des *fulbe* traditionnels du *Jolof*. *Laccenaabe* et *JenngelBe* sont des *peuls* immigrés ici depuis une époque reculée. Les premiers sont venus, paraît-il, de l'est par le nord (*Fuuta*). Les seconds (*JenngelBe*) seraient venus aussi de l'est, du *Macina*, mais par le sud: *Bajaara*, *Gaabu*, *Siin*, *Kajoor*, *Waalo*, puis repli au *Jolof*. C'est au *Waalo* précisément que la fraction constitutive du noyau *njenngel* du *Jolof* d'aujourd'hui aurait eu ses souches à partir d'un ancêtre paternel commun avec la dynastie *njaayeen* du *Jolof* (v. *infra*, l'arbre généalogique fondamental des *duhi* du *Njenngel*).

*Laccenaabe* et *JenngelBe* se trouvent dans une situation de parfaite homogénéité



Les *Gedalnaabe* quittèrent le *Jolof* pour aller s'installer au *Saalum*.

La population *njenggel* du *Jolof* n'est pas réductible au seul noyau se réclamant de l'ascendance de *Njaajaan Njaay*. Elle compte aussi tous les autres clans ou fractions intégrés au *JenggelBe* ou immigrés en leur sein et devenus donc les *jaambureeBe* des familles régnantes. D'où l'extension territoriale de la zone du parler *njenggel*.

2) Les *Laccenaabe*<sup>(1)</sup> (ainsi appelés parce qu'ils occupaient la *Lacee* ou « zone de la savane arborée », par distinction d'avec la zone plutôt steppique du *Jolof* central) quand à eux, habitent tout autour de l'aire *njenggel*, d'est en ouest, en passant par le nord (*Kooyaa*) en une zone semblable à un croissant de lune; le sud étant dépourvu de *Laccenaabe*. La zone du *Njenggel* confine au sud à la zone des *HaaBooBe* du *Saalum*. Ils se répartissent ainsi en deux grands ensembles claniques traditionnels. On distingue:

- les *Laccenaabe* du *Lacee Fudnaange* (*Lacee* oriental) appelé aussi *Lacee dafeeji* (*ndafe* = *Raphionacme daronii*) qui habitent traditionnellement la zone *lacee* où poussent les *dafeeji* (pl. de *ndafe*); ils se répartissent entre les cinq *duhi* (groupes patrilinéaires) : *Sannoraabe*, *Yaalalôe*, *Jaawbe*, *Mbeynaabe*, *FahfahBe*;
- les *Laccenaabe* du *Lacee hirmaange* (*Lacee* occidental) appelé aussi *Lacee ñebbe* (*Lacee* des haricots). C'est le *Lacee* du *Jolofnord* (confinant au *Waaloo* traditionnel) et ouest (vers le *Kajoor*). C'est la zone qui va de *Labgar* (nord de Lingère) à *Gët Kajoor*, regroupant les anciens cantons de *Yang-Yang Guébbeul* et de *Diéwol Thiasdé*. Ils se répartissent eux aussi entre cinq *duhi* : *UururBe*, *Bakkarnaabe*, *Haafrankoobe*, *Bisnaabe*, *Pambinaabe*.

La plupart des *Laccenaabe* viennent du nord, du *Fuuta*. D'ailleurs, de nos jours encore, on les retrouve jusqu'en Mauritanie, dans le Hodh.

Aujourd'hui *Laccenaabe* et *JenggelBe* du *Jolof* constituent un groupe linguistique homogène auquel on peut se référer comme à un seul et même parler: le parler central du *Jeeri*.

## ANNEXE II : TABLEAU DES CORRESPONDANCES TERMINOLOGIQUES ET INTERPRÉTATIVES DU SYSTÈME DE LA CONJUGAISON VERBALE DU *PULAAR* CHEZ UN CERTAIN NOMBRE D'AUTEURS FOULANISTES.

1) L'objectif de ce tableau (tableau VII) est de visualiser, de manière comparative, la situation des études sur la conjugaison verbale du *pulaar*, eu égard aux divergences et controverses notées au triple plan suivant:

- approche méthodologique,
- inventaire des catégories ou paradigmes de conjugaison,
- interprétation sémantico-fonctionnelle.

Il est vrai que le tableau ne saurait présenter le détail de ces rubriques. Mais le seul inventaire numérique relevé selon les auteurs, lié à la terminologie d'étiquetage catégoriel, permet assez de se faire une idée relativement édifiante sur les points de vue des auteurs sur la question.

2) Nous avons voulu représenter la succession des auteurs (et des études) dans le temps, du début du siècle à nos jours. Nous ne pouvions pas aligner tous les auteurs qui ont travaillé sur la question (nous ne visons nullement l'exhaustivité, même si elle était possible); mais nous pensons avoir pris un échantillon, sinon assez représentatif, en tous cas, suffisamment parlant.

---

(1) Les informations sur les *Laccenaabe* ont été fournies, pour l'essentiel, par *Ardo Aali Galo Masa Soh* de *Barkeeji*.

3) Sur le plan de l'approche méthodologique, il apparaît que ce sont les auteurs qui se sont le moins détachés du système verbal des langues européennes (langues à temps) qui se sont le plus fourvoyés sur la question. L. ARENSDORFF (1913) en offre une illustration patente. Calquant systématiquement son système sur celui de la grammaire française de son époque, il n'a non seulement pas pu aboutir à un inventaire correct sinon exhaustif des catégories de conjugaison, mais encore moins réussi à faire une interprétation éclairante du système. On peut dire sans exagération qu'ARENSDORFF était passé purement et simplement à côté. Par exemple l'auteur met dans le même cas (Aoriste) les deux formes suivantes (1) :

- (1) *mi gnyâma* je mangeai (= *mi fiaama*)  
 (2) *mido gnyâma* je mange (= *mido fiaama*)

Ces deux formes relèvent, selon notre système, de deux paradigmes tout à fait différents; (1) relève du subjonctif 2 et (2) de l'imperfectif duratif.

En tout état de cause, la forme *mi ûaama* (1) ne saurait être traduite par un passé simple français dans aucun contexte d'aucun parler peul. Cela laisse croire que l'auteur avait des problèmes de maîtrise même de la langue peule. C'est un phénomène qui pose souvent problème également.

4) H. GADEN et, après lui, son élève et continuateur H. LABOURET, sont sans conteste les auteurs les plus méritoires (du fait de leur clairvoyance et de leur rigueur scientifique, soutenues par une bonne connaissance de la langue peule) des foulanistes de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. GADEN et LABOURET sont les auteurs qui se sont le plus rapprochés de l'inventaire complet des paradigmes de conjugaison. Ils ont bien compris le mode de fonctionnement (base aspectuelle) du système verbal du *pulaar*. Toutefois ils n'en ont pas moins eu recours, pour l'interprétation et la désignation du paradigmes, à des catégories sémantiques essentiellement temporelles. Voici par exemple, comment LABOURET applique aux catégories aspectuelles une interprétation (par correspondances) temporelle :

- imparfait momentané (*mido-a*) = présent ingressif ou inchoatif, ou futur proche,
- imparfait d'habitude (*miin -ala*) = présent habituel,
- imparfait d'obligation (*lm; -ati*) = futur ordinaire,
- imparfait d'obligation à sujet suffixé (*i-at mi*) = futur ordinaire à sujet suffixé,
- parfait duratif (*mido -i*) = présent d'état ou de qualité,
- parfait indéterminé (*mi -0*) = présent absolu/présent de supposition,
- impératif à sujet suffixé (*mi -a*) = présent simple.

On voit ainsi que c'est par souci de mettre le lecteur français ou francophone à l'aise que LABOURET a tenu à faire correspondre coûte que coûte des étiquettes temporelles aux catégories aspectuelles qu'il a si bien identifiées et expliquées dans leur cas d'emploi<sup>(2)</sup>. Les étiquettes temporelles sont du reste très suggestives des cas d'emploi des paradigmes identifiés.

5) Malgré le travail de pionniers accompli par GADEN et LABOURET sur le système verbal peul, le tableau montre cependant que l'évolution dans le temps n'a pas correspondu à une évolution dans la maîtrise de l'identification et de l'inventaire des paradigmes de conjugaison. On voit par exemple que SYLLA (1982), auteur récent et poulophone de surcroît, n'aura distingué en tout et pour tout que trois cas dans le perfectif et quatre dans l'imperfectif, couvrant ainsi l'ensemble de ce que nous avons

(1) ARENSDORFF, 1913, p. 142.

(2) LABOURET, 1952, p. 53-84.

TABLEAU VIII. — Correspondances  
du système de la conjugaison du *pulaar*

ARENSDORFF (1913)	GADEN (1912/1931)	LABOURET (1952)	ARNOTT (1964/1970)	ZOUBKO (1971)	LABATUT (1971/1973)
Parfait récent	Parfait déterminé	Parfait déterminé	General Past	Perfectum I	Accompli objectif
Présent vague	Parfait narratif	Parfait duratif	Stative	Duratif du perfectum	Accompli permansif
	Passé narratif ordinaire	Parfait narratif			
	Parfait indéterminé	Parfait indéterminé	Emphatic Past		Accompli indéterminé
Indicatif Présent (Aoriste)	Passé narratif à sujet suffixé	Parfait narratif à sujet suffixé	Relative Past	Perfectum II	Accompli subjectif
		Futur avec <i>ma</i> (certitude résolue)	Vague Future		
Présent absolu ou de simultanéité (Aoriste)	Imparfait momentané	Imparfait momentané	Continuous	Duratif (I et II) de l'infectum	Inaccompli progressif
	Imparfait habituel	Imparfait d'habitude			Inaccompli d'emphatisation
Futur de l'Indicatif	Imparfait d'obligation	Imparfait d'obligation	General Future	Infectum II	Inaccompli projectif
Présent d'habitude	Imparfait d'obligation à sujet suffixé	Imparfait d'obligation à sujet suffixé	Relative Future		
Aoriste indicatif	Impératif simple à sujet suffixé	Impératif simple à sujet suffixé	Subjunctive	Infectum I	Inaccompli habituel
Subjonctif présent		(Impératif + <i>yo</i> )	Desiderative		Injonctif désidératif
		(Impératif + <i>yo</i> )			
Impératif	Impératif simple	Impératifs simple ou momentané	General Imperative		Injonctif impératif
	Impératif d'habitude	Impératif d'habitude	Habituai Imperative		

**terminologiques et interprétatives**  
**chez un certain nombre d'auteurs.**

KA (1977)	SYLLA (1982)	FAGERBERG (1982)	GNALIBOULY & KOVAL (1982)	KA (présent article)
Accompli I	Perfectif 3	Perfect	Perfectif fort	Perfectif absolutif (P 1)
Accompli III	Perfectif 2	Stative	Perfectif statif	Perfectif duratif (P 2)
Accompli III	Perfectif		Perfectif emphatique tique du sujet	Perfectif subjectif (P 3)
Accompli IV (emphatique)	Perfectif 1	Emphatic form	Perfectif emphatique du Prédicat	Perfectif prédicatif ou processif (P 4)
Accompli II (narratif)	Perfectif 2	Relative perfect	Perfectif faible (emphatique du terme secondaire)	Perfectif inversif ou objectif (P 5)
Inaccompli I	Imperfectif 1 (à auxiliaire <i>ma</i> )	Future		Imperfectif absolutif (Imp. 1)
Inaccompli II (habituel)	Imperfectif 2	Progressive	Potentialis progressif	Imperfectif duratif (Imp. 2)
	Imperfectif 4		Potentialis empha- tique du sujet	Imperfectif subjectif (Imp. 3)
Inaccompli III (emphatique)	Imperfectif 3	Imperfect (habituai)	Potentialis fort (emphatique du Prédicat)	Imperfectif prédi- catif ou processif (Imp. 4)
	Imperfectif 4	Relative Imperfect	Potentialis empha- tique du terme secondaire	Imperfectif inversif ou objectif (Imp. 5)
Inaccompli IV (Subjonctif II)	Imperfectif 2	Subjunctive	Potentialis faible	Subjonctif absolutif (Subj. 1)
Impératif en <i>jo</i> (Subjonctif 1)	Imperfectif 1		(non étudié)	Subjonctif ponctuel (Subj. 2)
			( <i>id.</i> )	Subjonctif habituel (Subj. 3)
Impératif	Imperfectif 1	Imperative	( <i>id.</i> )	Impératif (Impératif 1)
		Habituai Imperative	( <i>id.</i> )	Impératif habituel (Impératif 2)

catégorisé comme les paradigmes fondamentaux (au nombre de quinze dans cette étude). Il est vrai que c'est là une question de méthode et de critères définitoires.

Ce fait donne l'impression que les auteurs ne se sont pas toujours beaucoup inspirés des méthodes d'approche de leurs prédécesseurs, ne serait-ce que de façon critique. Tout se passe comme si chaque auteur réinterprétait, à chaque fois, le système à *sa* manière. Cela ne pouvait aller, bien entendu, dans le sens de la résolution des divergences et autres controverses.

6) Le tableau montre toutefois un certain nombre de recouvrements sémantiques au niveau de la terminologie employée pour désigner les paradigmes. Cela constitue déjà une base appréciable d'entente potentielle.

7) Enfin, la terminologie que nous avons proposée nous-même (dernière colonne du tableau) et qui correspond aux paradigmes numérotés n'a aucune valeur définitive (dans sa version française du moins); l'essentiel étant pour nous ici d'identifier des paradigmes de conjugaison de la langue. Le principe de la désignation et, dans une moindre mesure, celui de la distinction des modes ne répondent qu'à des soucis pédagogiques (certes motivés, comme nous l'avons déjà dit).

ANNEXE III : PROPOSITIONS DE TERMINOLOGIE GRAMMATICALE  
DU *PULAAR* APPLIQUÉE AUX TERMES DE LA CONJUGAISON.

Termes en français

Termes en *pulaar*

1. absolu/absolutif	<i>heernunde</i>
2. aspect	<i>mbaaka</i>
3. cas aspectuel	<i>firlitere (mbaaka)</i>
4. duratif	<i>duumorde</i>
5. énonciatif	<i>peewka</i>
6. forme (affirmative/négative)	<i>sengo igonal]ba'sali</i>
7. habituel	<i>aamtunde</i>
8. impératif	<i>jamiral</i>
9. imperfectif	<i>jowal</i>
10. inversif	<i>wel'loore</i>
11. mode	<i>ngono</i>
12. perfectif	<i>timmal</i>
13. ponctuel	<i>joopiinde</i>
14. prédicatif	<i>wadirde</i>
15. sous-aspect	<i>tayre-mbaaka</i>
16. subjectif	<i>baddoore</i>
17. subjonctif	<i>pawtiiko</i>
18. voix	<i>laawol</i>
19. voix active	<i>laawol badngol</i>
20. voix moyenne	<i>laawol baddol</i>
21. voix passive	<i>laawol badangol</i>



## BIBLIOGRAPHIE

- ARENSDORFF, L. (1913). — *Manuel pratique de langue peulh*. Paris, Geuthner (rééd. 1966), 424 p. 1 carte.
- ARNOTT, D. W. (1961). — The Subjunctive in Fula, *African Languages Studies*, Vol. II.  
(1964). — Morphological Features in the Verbal System of Fula. *The Journal of West African Studies*, Vol. 2, N° 1.  
(1970). — *The Nominal and Verbal Systems of Fula*. Oxford University Press, 432 p.
- FAGERBERG, S. M. (1982). — Syntactic Expansions in Text: Beyond SVO in Pulaar oral narrative Performance (Thesis, Ph. D., University of Wisconsin-Madison).
- GADEN, H. (1931). — *Proverbes et maximes peuls et toucouleurs* (Introduction). Paris, Institut d'Ethnologie, xXlv-368 p.
- GNALIBOULY, B. & KOVAL, A. I. (1982). — Les questions controversées de la conjugaison verbale en peul. *Bulletin des Études Africaines de l'INALCa*, vol. II, n° 4, p. 27-54.
- KA, F. (1977). — Description morpho-syntaxique du Jenngelle (parler peul du Sénégal), thèse 3° cycle, Paris III (Sorbonne Nouvelle), 397 p. polycop.  
(1983a). — Le pulaar au Sénégal: Étude dialectologique. Paris, ACCT, 124 p.  
(1983 b). — Le pulaar en Mauritanie: Étude dialectologique. Nouakchott, Institut des Langues nationales, 145 p. polycop.
- LABATUT, R. (1973). — *Le parler d'un groupe de peuls nomades: les Wodaafie Hoorewaalde Dageeja 6i66e 6ii Siroma*. Paris, SELAF.  
(1981). — Remarques sur l'accompli peul. *Bulletin des Études Africaines de l'INALCa*, vol. I, n° 1, p. 63-70.  
(1982). — La phrase peule et ses transformations. Lille, atelier national de reproduction des thèses, 509 p. offset.
- LABOURET, H. (1952). — *La langue des Peuls ou Foulbé*. Dakar, Mém. IFAN, n° 16, XII + 286 p.
- SYLLA, Y. (1982). — *Grammaire moderne du pulaar*. Dakar-Abidjan, NEA, 236 p.
- ZoUBKO, G. (1971). — Aspect et temps du verbe fula. *Bull. [FAN, XXXIII, B, 4, p. 822-836.*

**Bulletin** de l'I.F.A.N.

T. 46, sér. B, n° 3-4, 1986-1987.

## NOS COLLABORATEURS

MM. Charles BECKER, B.P. 5598, Dakar-Fann (Sénégal).

Fary Silate KA, Département de Linguistique, IFAN Ch. A. Diop,  
B.P. 206, Dakar (Sénégal).

Thierno KA, Département d'Islamologie, IFAN Ch. A. Diop, B. P. 206,  
Dakar (Sénégal).

Roger Roy, Service des Publications, IFAN Ch. A. Diop, B.P. 206,  
Dakar (Sénégal).

Alioune SARR, B.P. 124, Kaolack (Sénégal).

Ibrahima Sow, Département d'Anthropologie culturelle, IFAN Ch.  
A. Diop, B.P. 206, Dakar (Sénégal).

Abdou SYLLA, Département de Civilisation et Littérature, IFAN Ch.  
A. Diop, B.P. 206, Dakar (Sénégal).

Dominique ZmoUEMBA, Service des Publications, IFAN Ch. A. Diop,  
B.P. 206, Dakar (Sénégal).